



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2011



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement
Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

Sommaire

1	LE SIAH DU CROULT ET DU PETIT ROSNE	
	1.1 SON HISTOIRE	P. 6
	1.2 SON FONCTIONNEMENT	P. 8
	1.3 UNE DÉMARCHE QUALITÉ CONTINUE	P. 9
2	LE SIAH ET SES MISSIONS	
	2.1 À LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES RIVIERES	P. 12
	<i>Une station de dépollution performante</i>	
	<i>Un réseau de mesure du milieu naturel fiabilisé</i>	
	<i>Une lutte indispensable contre les pollutions diffuses</i>	
	<i>Vers une maîtrise des rejets industriels</i>	
	<i>Réhabilitation écologique des rivières</i>	
	2.2 DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	P. 30
	<i>Une présence affirmée autour des documents d'urbanisme</i>	
	<i>Développement du système de télégestion</i>	
	<i>Suivi du taux de remplissage des bassins</i>	
	2.3 GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	P. 38
	<i>Entretien des réseaux</i>	
	<i>Opérations de travaux</i>	
	<i>Entretien des rivières et des bassins de retenue</i>	
	2.4 UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTEE AUX ENJEUX	P. 43
	2.5 UNE PRÉSENCE FORTE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL DE L'EAU	P. 46
	<i>Financement et suivi des SDA</i>	
	<i>Suivi du développement démographique et économique</i>	
	2.6 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	P. 49
	<i>Ressources humaines</i>	
	<i>Finances</i>	
	<i>Services généraux</i>	
	2.7 UN CONTEXTE JURIDIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION	P. 59
	2.8 UNE POLITIQUE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE	P. 62
3	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	P. 64
4	LEXIQUE	P. 70



Guy Messenger

*Président du SIAH Croult
et Petit Rosne*

2012 – années 2020 : encore dix à quinze ans pour retranscrire sur le terrain les orientations stratégiques européennes et nationales définies par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques de 2006 et ses décrets d'application.

Délai long et court à la fois lorsque l'on met en perspective la quantité de travail restant à accomplir pour réduire suffisamment les agressions aux rivières au point qu'elles retrouvent un état écologique « satisfaisant ».

Heureusement, notre Syndicat se prépare à ces échéances depuis de nombreuses années.

2011 a, en ce sens, marqué un tournant positif, notamment au travers des moyens qui ont été affectés au contrôle des différentes substances polluantes que l'on retrouve dans nos réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et in fine, pour certaines, à notre station de dépollution des eaux usées.

Équipes sur le terrain, moyens humains et financiers pour mieux contrôler les rejets dans les réseaux, notamment les rejets industriels, autant de témoignages de la volonté du SIAH d'accentuer les démarches préventives.

Dans ce contexte, la mobilisation de tous les acteurs de l'eau est et restera indispensable pour la mise en application optimale de cette politique environnementale.

C'est pourquoi l'aboutissement du montage de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, en septembre 2011, constitue une perspective majeure dans le souhait de concilier les enjeux de toutes les activités concernées par la protection des milieux aquatiques.

Ce respect des enjeux de chacun, sur un territoire rappelons-le, sujet à un fort développement économique et urbain, sera une condition sine qua non pour que nos rivières retrouvent la place qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

C'est avec cet espoir de prise de conscience collective que je vous souhaite, à toutes et tous, une agréable lecture de notre rapport d'activité 2011.



LE SIAH DU CROULT ET DU PETIT ROSNE





1.1 SON HISTOIRE

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la situation de l'Est de l'actuel Val d'Oise, victime de nombreuses inondations catastrophiques ainsi que de l'absence de système d'assainissement, a entraîné une mobilisation intercommunale traduisant une volonté politique commune d'améliorer la gestion de l'eau dans cette région. Cette impulsion a donné naissance au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, du nom des deux principaux cours d'eau concernés.

Le SIAH Croult et Petit Rosne se constitua ainsi autour de deux missions essentielles : lutte contre les pollutions aux cours d'eau et lutte contre les inondations, missions qui conditionnent aujourd'hui la politique environnementale du SIAH et en définissent les activités. Ce sont, en premier lieu, les 13 communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Domont, Ecoeu, Ezanville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Thillay, Louvres, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles et Villiers-le-Bel qui en s'unissant, furent à l'origine du SIAH. Puis, progressivement, d'autres communes vinrent enrichir cette mobilisation : Moisselles, en 1948, la commune de Fontenay-en-Parisis, puis dans les années soixante c'est au tour de Vémars, Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Montsoul et Piscop.

Les premières actions du SIAH se concrétisèrent par une prise en main de l'entretien des cours d'eau dont le mauvais état et l'ab-

sence de gestion favorisaient les inondations. Dans le même temps, les premiers collecteurs intercommunaux furent installés, embryons d'un système d'assainissement des eaux usées qui jusqu'à présent polluaient gravement le milieu naturel. D'ailleurs, le Croult et le Petit Rosne avaient subi de telles dégradations que les deux cours d'eau furent canalisés « en sous-sol » dans les agglomérations pour éviter les nuisances et les risques sanitaires.

Le développement continu des communes nécessite l'adaptation des infrastructures urbaines liées à l'eau tant en ce qui concerne les eaux usées que les eaux pluviales. Au tournant des années 70, le SIAH Croult et Petit Rosne entreprend le doublement des collecteurs d'eaux usées pour faire face à la forte urbanisation. En 1972, une série d'orages violents provoque des inondations catastrophiques sur la région, touchant durement les villes d'Ecoeu, d'Ezanville et de Fontenay-en-Parisis. Pour endiguer le phénomène, les premiers bassins de retenue sont construits : "le Bois Bleu" à Ecoeu, "les Bourguignons" à Ezanville et "le Fossé Gallais" à Fontenay-en-Parisis. Ce sont les premiers d'une longue liste. L'urbanisation et le développement économique de l'Est du Val d'Oise, par l'augmentation des surfaces imperméables, impactent alors considérablement sur les risques d'inondations.

Au fil des ans, le syndicat du Croult et du Petit Rosne devra enchaîner les aménagements hydrauliques pour compenser cette évolution. Mais les solutions ne sont pas que techniques. Le Syndicat s'engage dans une politique de maîtrise des ruissellements, imposant à tout constructeur de lotissements, de groupes de logements, de parcs industriels, l'obligation de limiter le ruissellement à 0,7 litre par seconde et par hectare.

Durant les années 80, trois autres communes se joignent au SIAH Croult et Petit Rosne : Montmorency, Roissy-en-France et Vaud'herland. En 1985, c'est au tour de Puiseux-en-France tandis que 1986 voit l'adhésion de Villaines-sous-Bois. Villeron adhère en 1991.

Le premier collecteur intercommunal d'eaux usées est alors doublé par un ouvrage beaucoup plus conséquent qui permet la desserte de la totalité des communes. Alors que les eaux étaient



jusqu' alors dirigées vers la station d' épuration d' Achères, le Syndicat décide de construire une usine de traitement à Bonneuil-en-France pour soulager Achères tout en rejetant au milieu naturel un effluent de bonne qualité. La station de dépollution est mise en service en septembre 1995, les travaux ayant commencé en avril 1993. Dans la même période, six communes rejoignent le syndicat : Andilly, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Epiais-lès-Louvres, Mareil-en-France et le Plessis-Gassot. Les dernières adhésions, enregistrées en 2001 et en 2003 sont celles de la commune de Saint-Witz et du Mesnil-Aubry qui portent alors le nombre total de communes adhérentes à 35.

En 2009 enfin, la Communauté d' Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) se substitue aux communes de Montmorency et d' Andilly, transformant de fait le SIAH en syndicat mixte.



1.2 SON FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public regroupant 33 communes et une Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'un syndicat mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et assisté d'un bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes.

■ Le Comité du Syndicat :

Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Chaque commune adhérente désigne deux délégués titulaires et deux suppléants. La CAVAM, représentant deux communes, possède un nombre de délégués proportionnel (voir liste des membres du Comité Syndical en annexe). Il se réunit au moins une fois par semestre pour prendre l'ensemble des décisions

relevant des affaires du Syndicat. Un certain nombre de décisions ne peuvent être prises que par le Comité du Syndicat. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts du SIAH. Il se réunit en moyenne cinq fois par an.

■ Le Président et le Bureau Syndical :

Le Président et le Bureau du Syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le Président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.



Le Président prend des décisions relevant par exemple :

- de la passation de Marchés Publics ;
- de la passation des contrats d'assurance ;
- de la rémunération des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts ;
- de la saisine de la justice ou de la défense du syndicat dans les actions intentées contre lui.

Le Bureau prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes du Syndicat et valide les décisions du Président déléguées par le Comité. Il est composé du Président et de neuf Vice-Présidents.

1.3 UNE DÉMARCHE QUALITÉ ISO-14001 INTÉGRÉE

Certifié ISO-14001 depuis 2000, le SIAH maintient cette certification comme un outil d'encadrement, de traçabilité et de réflexion, basé sur la capacité à remettre en permanence en question les procédures et les moyens mis en œuvre afin de conserver la qualité de service que l'on est en droit d'attendre d'une collectivité comme le SIAH.

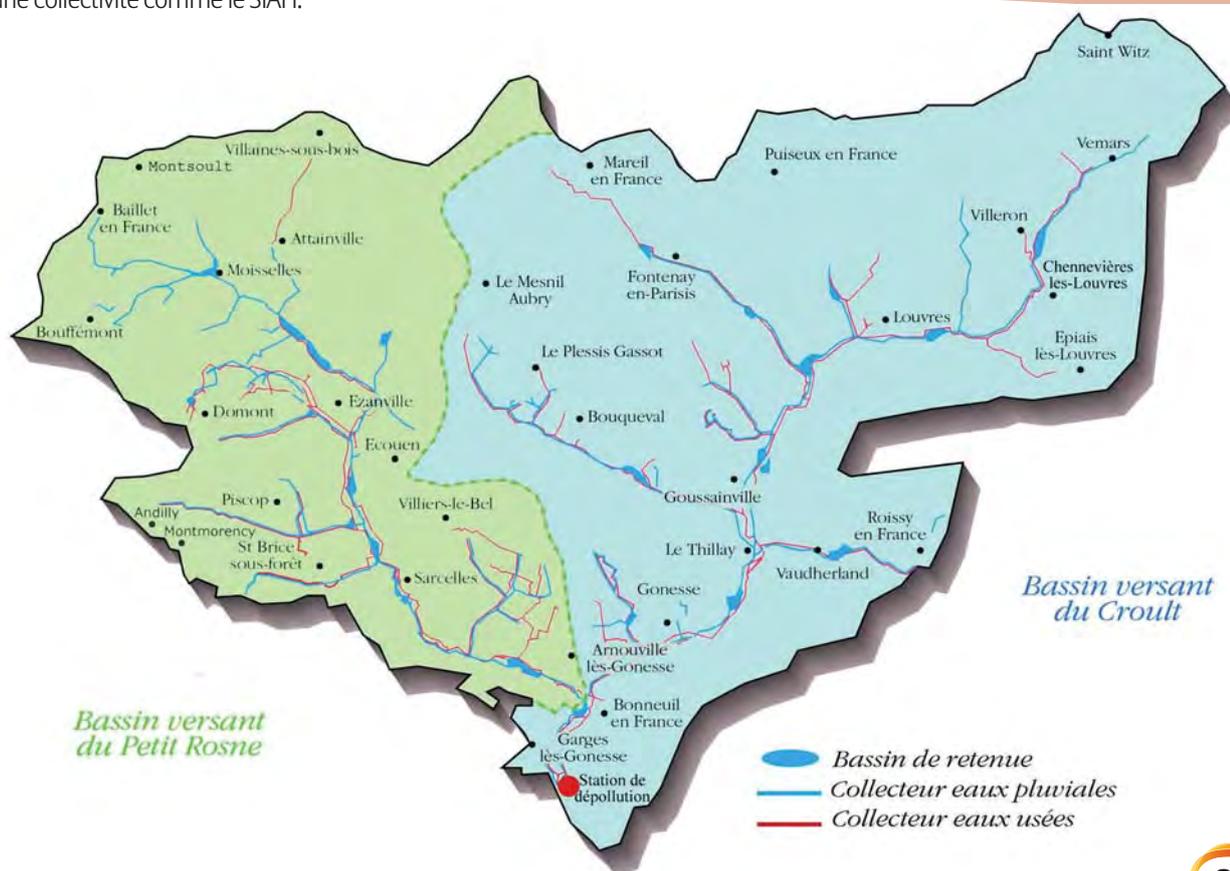
Éric Chanal
Directeur du SIAH



« Quand les écarts se transforment en qualité du système...
Quand les défauts deviennent une qualité... »

L'efficacité d'un système de certification peut se juger, à certains égards, par l'adéquation entre les difficultés rencontrées par la structure certifiée, et la « vie » du système. De ce point de vue-là, la démarche du SIAH a prouvé, en 2011, sa parfaite intégration au fonctionnement des services.

Les conséquences des mouvements de personnel observés en 2011 et les aléas de fonctionnement se sont traduits, assez fidèlement, par des écarts qu'il a été nécessaire de rectifier rapidement afin que les impacts environnementaux des activités du syndicat continuent d'être maîtrisés du mieux possible. Etre critique avec soi-même pour progresser, telle est peut-être finalement l'essence même d'une certification ... ? »





LE SIAH ET SES MISSIONS



A LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES RIVIERES



A l'heure où de multiples projets d'infrastructures de tous ordres viennent restructurer les villes et les paysages de notre territoire, il est important de rappeler que des rivières tentent de survivre, tant bien que mal, aux multiples agressions dont elles font l'objet.

Le développement durable, mis en avant par de nombreux projets, ne doit pas faire oublier que des démarches volontaristes sont indispensables en termes de prévention des pollutions aux milieux aquatiques.

Le SIAH se situe à la croisée de tous ces enjeux, animé par la farouche volonté de conserver au Croult et au Petit Rosne, la perspective de retrouver un aspect et une qualité dignes de vraies rivières.

UNE STATION DE DÉPOLLUTION PERFORMANTE

En 2011, la station de dépollution a reçu 15 788 206 m³ d'eaux usées. Une légère hausse de volume est observée par rapport à l'année 2010 puisque 734 108 m³ d'eaux usées supplémentaires sont arrivées à la station.

En moyenne journalière, la station de dépollution a reçu 43 140 m³ d'eaux usées (soit 78 % de son débit nominal qui est de 55 500 m³ / jour avec une hausse de 2 097 m³ par rapport

au volume moyen journalier reçu en 2010). De plus, 52 m³ de matières de vidange issues d'installations d'assainissement non collectif ont été reçues et traitées (soit une baisse de 39 % par rapport à l'année précédente).

Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution de Bonneuil-en-France :



	Pluviométrie*	Volume en m ³				
	en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes entrantes	By Pass 1 vers milieu naturel	By Pass 2 vers milieu naturel	Eaux Épurées
Volume total	625	69 704	15 718 502	2 745	12 000	15 703 757
Moyenne	52	5 809	1 309 875	229	1 000	1 308 646
Minimum	2	0	1 165 830	0	0	1 165 830
Maximum	124	18 763	1 516 350	2 745	11 806	1 516 260

* Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois.

■ Données qualitatives

EVOLUTIONS PLURIANNUELLES - COMPARAISON 2010 / 2011

	Année 2010	Année 2011	Evolution
Eaux brutes	14 883 228 m ³ / an	15 718 502 m ³ / an	+ 5,6 %
Eaux traitées	14 875 117 m ³ / an	15 703 757 m ³ / an	+ 5,6 %
By pass T150	170 870 m ³ / an	69 704 m ³ / an	- 59,2 %
BP1	3 969 m ³ / an	2 745 m ³ / an	- 30,8 %
BP2	4 142 m ³ / an	12 000 m ³ / an	+ 189,7 %
Pluviométrie annuelle	655 mm / an	625 mm / an	- 4,6 %

Origines et évolution des volumes déversés aux by pass

Une analyse mensuelle de chaque événement ayant engendré un déversement au niveau des by pass existants est effectuée afin d'en déterminer l'origine. Cette démarche a pour objectif d'affiner la connaissance du fonctionnement des by pass.

Concernant le by pass au T150 (vers la station d'épuration Seine-Aval), les déversements d'eaux brutes en amont de la station de Bonneuil-en-France vers la station d'épuration Seine-Aval sont principalement liés à la pluviométrie (consigne de limitation du débit en entrée de la station de Bonneuil-en-France à 3 800 m³/heure).

Un seul déversement de 2 745 m³ a été enregistré au cours de l'année 2011 au niveau du by pass 1 (eaux prétraitées). Celui-ci est lié à la pluviométrie.

La quasi-totalité des volumes déversés au by pass 2 est due à des arrêts ponctuels d'équipements, et notamment à un épisode de pollution aux hydrocarbures survenu en mars 2011 au cours duquel le relèvement secondaire a été arrêté pour éviter la dégradation du traitement biologique.



En 2011, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 241 186 équivalents habitants (ce qui représente 80 % de la capacité nominale qui est de 300 000 équivalents habitants), soit une augmentation de 4,5% par rapport à 2010 (230 792 EH).

■ Données qualitatives

LES EAUX BRUTES

Les concentrations des différents paramètres caractérisant la qualité des eaux brutes sont quasi constantes en 2011 par rapport à celles mesurées en 2010, hormis pour la DBO5 où on constate une légère diminution et pour le phosphore qui est en augmentation : 

	Concentration moyenne en mg / L		
	2010	2011	Evolution 2011 / 2010
MES	313	314	+ 0,3%
DCO	680	681	+ 0,1%
DBO5	317	302	- 4,7%
NTK	69,2	69,8	+ 0,9%
PT	7,5	8,0	+ 7,0%

Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO5 en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en NH4 en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	2 950	600
Moyenne 2011	43 137	29 320	13 004	13 538	3 009	2 091	343
Fraction 2011 / Nominal	74 %	69 %	79 %	62 %	67 %	68 %	51 %
Moyenne 2010	41 043	27 914	12 997	12 851	2 840	1 993	307
Evolution 2011 / 2010	+ 5,1%	+ 5,0%	+ 0,05%	+ 5,3%	+ 5,9%	+ 4,9%	+ 11,7%

LES EAUX TRAITÉES

Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO en mg / l	DB05 en mg / l	MES en mg / l	NH4 en mg / l	NTK en mg / l	NGL en mg / l	Pt en mg / l
Moyenne 2011	38,5	1,9	10,1	1,4	3,3	8,0	0,9
Objectif de traitement	90	25	30	/	/	10	1

Remarque : l'objectif de traitement en NGL et Pt est fixé sur la moyenne annuelle de chacun de ces deux paramètres.

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DB05	MES	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2011	94,3 %	99,2 %	96 %	95,9 %	88,6 %	89,3 %
Objectif de rendement	75 %	80 %	90 %	/	70 %	80 %

On peut constater que les rendements épuratoires des principaux paramètres sont élevés et que leurs concentrations respectent les objectifs fixés ce qui traduit un traitement très satisfaisant de la pollution.

■ Principaux événements de l'année

ETUDE DU RISQUE Foudre

En application de l'arrêté du 15 janvier 2008, le SIAH a missionné un bureau d'étude afin d'évaluer les risques directs et indirects inhérents à la foudre et de définir les travaux nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens. Cette analyse du risque foudre a été réalisée en janvier 2011. L'objectif de cette première phase a été de dresser un état des lieux des dispositifs de protection contre la foudre existants. Il a ensuite été identifié les dispositifs à installer, au vu des équipements et installations existantes, puis défini, pour chacun d'entre eux, le niveau de protection requis. Une seconde étape a permis de définir et de caractériser les travaux

nécessaires pour assurer la protection contre les risques inhérents à la foudre. Ces travaux sont programmés en 2012.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES AUTOMATES ET DE LA SUPERVISION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

L'opération de renouvellement des automates et de la supervision de la station de dépollution a débuté en février 2011 par un important travail de validation des documents nécessaires à la programmation des futurs automates. La phase opérationnelle des travaux a débuté fin octobre 2011 (tirage de câbles et de la fibre optique) et se poursuivra en 2012.

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

L'arrêté d'autorisation d'exploiter une installation classée au titre de la réglementation ICPE (installations de combustion de la station fonctionnant au biogaz) a été notifié au SIAH par les services de la Préfecture du Val d'Oise le 13 avril 2011. Cet arrêté expose



**Vue sur la bassin biologique
de la station de dépollution**



notamment les prescriptions en matière de contrôles périodiques à réaliser par le SIAH. Dans ce cadre, différentes mesures ont été réalisées au cours du second trimestre 2011 et notamment des mesures acoustiques et des mesures de rejets atmosphériques en sortie de la torchère.

TRAVAUX SUR LE BASSIN BIOLOGIQUE

Afin de procéder au renouvellement préventif des équipements internes d'une partie du bassin biologique, notamment les diffuseurs d'air datant de 2002, cet ouvrage a été vidangé fin mai 2011. Le curage et le nettoyage des 3 zones constituant ce bassin ont été réalisés afin que les équipes puissent y intervenir en toute sécurité. C'est dans le cadre de ces opérations qu'a eu lieu le 6 juillet 2011, une intervention d'héliportage pour le remplacement des barres de guidage des agitateurs lents. Le SIAH a profité de cette opération pour réaliser quelques travaux d'améliorations au niveau de ce bassin.

DIAGNOSTIC DU GÉNIE CIVIL DES OUVRAGES DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

En 2010, le SIAH a lancé l'opération d'auscultation et de diagnostic du génie civil d'ouvrages de la station. Dans le cadre de cette mission qui s'est poursuivie en 2011, a été effectuée l'inspection du génie civil interne du bassin biologique lors de l'arrêt de cet ouvrage (cf. partie précédente). Cette inspection a permis de confirmer que ce bassin n'est pas atteint pas des désordres structurels. Un diagnostic de l'étanchéité de l'ensemble des terrasses des ouvrages et bâtiments de la station a également été mené. Celui-ci a mis en évidence la nécessité de remettre en état une grande partie de ces terrasses. Ces travaux feront l'objet d'une planification pluriannuelle à compter de 2012.

TRAVAUX DIVERS RÉALISÉS EN 2011

- création d'une aire compostage in situ : cette unité (d'une capacité maximale de 40 m³) permet de composter les déchets issus de l'entretien des espaces verts du site de la station et certains déchets organiques issus du restaurant collectif. Le compost ainsi obtenu sera utilisé comme amendement sur le site de la station ;
- travaux de marquage au sol : balisage des zones ATEX (Atmosphère Explosive) pour assurer une meilleure visibilité du zonage et reprise du tracé du parcours de visite du site ;
- alarme anti-intrusion : remplacement de la centrale anti-intrusion des bâtiments administratifs et renouvellement de la caméra et des écrans de surveillance ainsi que de l'interphone situé à l'entrée du site ;
- travaux d'amélioration de la ventilation de certaines zones pour pallier aux problèmes d'émanation de H₂S.

SURVEILLANCE DES MICROPOLLUANTS : CAMPAGNE DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU (RSDE)

Suite à l'adoption de la directive-cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, le ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées et les stations de traitement des eaux usées urbaines. La surveillance des micropolluants se décompose en deux temps :

- une surveillance initiale, à réaliser en 2011, sur une série de 4 mesures avec analyse de 104 substances ou groupes de substances ;
- une surveillance régulière, dès 2012 puis les années suivantes, des substances émises de façon significative sur une série de 8 mesures.

Cette surveillance vise à améliorer les connaissances concernant les effluents transitant dans la station et doit amener à terme à



Hélicoptage au-dessus de station de dépollution en 2011

des actions de réduction à la source et à la régularisation des autorisations de raccordements d'eaux usées non domestiques (arrêté du 22 juin 2007 et article L.1331-10 du code de la santé publique). Des nouvelles mesures ont ainsi été introduites dans les obligations d'autosurveillance de la station de dépollution de Bonneuil-en-France. Ces mesures ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le SIAH a fait procéder à 4 campagnes de mesures sur 24 heures en juillet, août, septembre et octobre 2011. En complément de la surveillance initiale qui ne porte que sur les eaux rejetées par la station de dépollution, des mesures ont également été réalisées sur les effluents en entrée de la station et sur les boues. Ces campagnes ont été subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

PARTIE
2.1

Les résultats de ces mesures ont été transmis aux services de la Police de l'Eau à qui il incombe de définir les substances significatives à suivre au cours de la surveillance régulière. Cette surveillance régulière fera également l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les micropolluants présents dans les eaux rejetées par la station de dépollution sont présentés ci-après par familles :

- Herbicides : 2,4 D, 2,4-MCPA et Simazine ;
- Métaux lourds : Arsenic, Cuivre, Fer, Manganèse, Nickel et Zinc ;
- Hydrocarbures : naphthalène ;
- Composés organiques halogénés volatils (COHV) : Chloroforme et tétrachloéthène ;
- Pentachlorophénols ;
- Toluène et Xylène ;
- Acide sulfonique de perfluorooctane, AOX et Equivalent essence.

Les sources de pollution par ces micropolluants sont à rechercher et à supprimer pour atteindre le bon état chimique des cours d'eau. La poursuite des actions menées auprès des services voiries et espaces verts des collectivités sur le bilan de leurs pratiques phytosanitaires et la réalisation de l'étude des risques non domestiques s'inscrivent dans cette perspective.

ETUDE D'EXTENSION DE LA STATION

L'évolution démographique du territoire, le développement du pôle de Roissy et les perspectives de plus en plus précises du Grand Paris nécessitent une augmentation de la capacité de traitement de la station de dépollution à moyen terme. Une étude d'impact d'extension de la station de dépollution a été lancée en 2011. Plusieurs scénarios de niveaux de qualité de rejet sont analysés au regard de leur capacité respective à satisfaire les diverses contraintes qui encadrent la réalisation de cette opération.

Les contraintes techniques, environnementales, économiques, administratives et réglementaires sont ainsi évaluées pour permettre une validation technique et politique du scénario retenu en 2012 avec l'approbation des services de l'Etat (DDT – Police de l'Eau et DRIEE) et des financeurs potentiels de ces travaux d'extension (Conseil Général du Val d'Oise, Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie).

■ Gestion des boues

Etant donné les filières disponibles pour le traitement de la totalité de la production des boues (co-incinération et compostage), le SIAH a pris la décision de ne pas conserver l'enfouissement direct des boues comme filière d'évacuation régulière mais uniquement lors des arrêts techniques de la co-incinération et/ou du (des) centre(s) de compostage ou en cas de pollution. La qualité des boues est telle qu'aucune évacuation vers le centre d'enfouissement technique n'a été nécessaire en 2011.

En 2011, 13 840,97 tonnes de boues ont été produites dont 74,16% de la production ont été évacuées en centre de compostage agréé et 25,84% en incinération.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOUES

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production de boue sur les 5 dernières années.

On remarque, depuis la remise en service du digesteur (avril 2010), une diminution du volume de boue produit et une stabilisation pour l'année 2011. En effet, les évacuations de boues brutes de la station sont passées de 21 824,17 tonnes en moyenne sur les années 2007, 2008 et 2009 (période de fonctionnement en boues mixtes fraîches) à 13 853,41 tonnes, soit une diminution de **36 %**. Le tonnage évacué en 2011 est équivalent aux tonnages évacués entre 2005 et 2006 (période de production de boues digérées).

EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES BOUES

Afin de pouvoir être valorisées, les boues de la station de dépollution doivent respecter l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Les analyses mensuelles réalisées sur les boues de la station de dépollution révèlent que concernant les éléments traces métalliques [Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb] et les composés traces organiques (Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(a)pyrène et les 7 PCB (28, 52, 101, 118, 138, 153 et 180)) ; **les valeurs sont inférieures aux seuils réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 1998.**

Evolution du tonnage de boues évacuées

2007	2008	2009	2010	2011
Tonnage annuel total de boues humides évacuées				
22 087	21 049	22 183	14 509	13 853
Evolution par rapport à l'année précédente				
+28,8%	-4,7%	+5,3%	-34,6%	-4,5%



Outre les éléments et composés cités ci-dessus, les paramètres agronomiques (pH, matière sèche, matière organique, Azote, Carbone, Phosphore, Potassium, Calcium et Magnésium) sont également analysés mensuellement. **Les boues produites par la station de dépollution présentent des caractéristiques agronomiques relativement stables. L'intérêt des boues réside dans l'apport de matières organiques, d'azote et de phosphore. Les boues sont donc conformes pour être valorisées et compostées.**

En 2010, deux éléments traces métalliques avaient été considérés comme sensibles. En effet, elles représentaient respectivement, en moyenne annuelle 44 et 31 % des seuils réglementaires.

Outre la persistance de l'augmentation des teneurs en zinc et en cuivre, les résultats d'analyses réalisées en 2011 ont permis de mettre en avant deux autres éléments traces métalliques ayant subi une légère hausse : le chrome et le nickel. Le tableau ci-dessous expose les valeurs moyennes et maximales observées sur l'année 2011 par rapport aux seuils réglementaires imposés par l'arrêté du 8 janvier 1998.

La progression de ces éléments pouvant à terme devenir un facteur limitant voire interdisant la valorisation des boues, des recherches sur le territoire vont être réalisées afin de déterminer la ou les cause(s) éventuelle(s) de cet apport de pollution, et ainsi limiter ou éliminer la présence de ces éléments traces métalliques.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Somme Cr + Cu + Ni + Zn
Moyenne annuelle	1,3	74,4	341,8	0,8	34,7	65,9	1329,1	1723,3
Valeur maximale	3	180	500	1,00	61	76	1900	2556
Seuil réglementaire	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Valeur max / seuil	30 %	18 %	50 %	10 %	31 %	10 %	31 %	64 %

CO-INCINÉRATION

Le principe de la co-incinération des boues de stations d'épuration des eaux et des ordures ménagères est d'incinérer des boues et des ordures ménagères dans un même four. Les boues sont introduites dans le four (au niveau du foyer sous les ordures ménagères) sous forme pâteuse. Ce procédé permet de traiter des boues dans des installations existantes, sans modifier les règles fondamentales d'exploitation et sans perturber l'impact sur l'environnement de l'installation existante.

En 2011, 3 589,85 tonnes de boues humides ont été livrées à l'usine de co-incinération de Sarcelles, soit 25,84% de la production de la station.

COMPOSTAGE

10 264,16 tonnes de boues humides ont été évacuées en centre de compostage, soit 74,16% des quantités évacuées pour l'année 2011. Plusieurs sites de compostage ont reçu des boues de la station de dépollution de Bonneuil-en-France :

Nom du Site	Département	Communes	Distance depuis Bonneuil-en-France en Km	Tonnage de boues humides évacuées
Ferme de Grand Champ	77	Jaigues	73	3 741,4
Oise Compost	60	Reuil-sur-Brèche	85	5 573,3
Drouais Compost	28	Le Bouday-Thierry	105	308,1
La Solière du Gâtinais	45	Dadonville	110	641,4

En 2011, les émissions de CO₂ pour la prestation de transport des boues étaient de 89,6 tonnes pour 13 854,01 tonnes soit une émission moyenne de 7,47 kgCO₂/tonne de boues (filères de compostage et de co-incinération).

Pour la prestation de transport des boues, la quantité des émissions de CO₂ pour la prestation de transport des boues a **diminué de près de 70%** depuis 2008, soit une diminution de **46,9%** en terme de kgCO₂/tonne de boues.

En prenant en compte uniquement la filière de compostage des boues, on constate que l'addition des émissions liées au transport, au traitement, à la valorisation du compost et les émissions évitées par la valorisation des composts, nous permet d'atteindre un solde d'émissions proche de 0 kg CO₂ (Cf. graph ci-dessous).

BILAN CARBONE

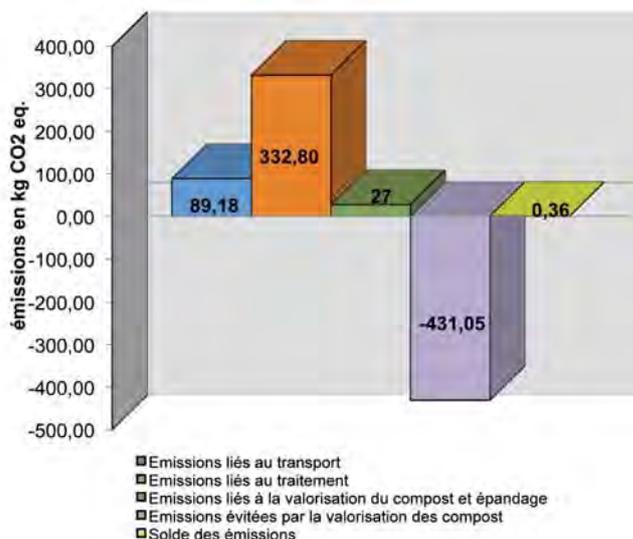
Le bilan carbone est calculé selon la formule suivante (source ADEME) :

BILAN CARBONE

Le bilan carbone est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{distance parcourue par tour (base aller-retour)} \times \text{consommation moyenne de carburant au 100 km} \times \text{émission de CO}_2 \text{ par litre de carburant}}{100}$$

D'après la méthode de calcul établie par l'ADEME, les émissions de CO₂ pour la prestation de transport des boues étaient de 296 tonnes pour 21 048,38 tonnes soit une émission moyenne de 14,08 kgCO₂/tonne de boues (filière de compostage uniquement) pour l'année 2011.





CHARGEMENT DES CAMIONS

Pour des raisons de respect du code de la route et de sécurité, le suivi du Poids Total Roulant Autorisé des camions au départ de la station de dépollution est également réalisé. En France, le code de la route détermine un Poids Maximal Autorisé (PMA) selon le nombre d'essieux et en fonction d'une silhouette.

TRANSPORT VERS L'USINE DE CO-INCINÉRATION

Notre prestataire évacue les boues avec un unique camion équipé de 4 essieux. Le Poids Total Roulant Autorisé pour un camion est de 32 Tonnes. Si le dépassement est supérieur à 5 %, le camion pourra être, en cas de contrôle, immobilisé. Le site de la station de dépollution est équipé d'un pèse essieux permettant d'estimer le poids total du camion.

TRANSPORT VERS LES SITES DE COMPOSTAGE

Notre prestataire évacue les boues avec des camions équipés de 5 essieux. Le Poids Total Roulant Autorisé pour un camion

est de 40 Tonnes. Si le dépassement est supérieur à 5 % (soit 42 tonnes), le camion pourra être, en cas de contrôle, immobilisé. Les bennes utilisées pour le chargement de la boue sont, à notre demande et à celle de l'exploitant de la station, toutes identiques, permettant ainsi un remplissage plus régulier et mieux jaugé.

VALORISATION ET SUIVI DU COMPOST

Suite aux prises de commandes auprès des agriculteurs, des affrètements pour les livraisons sont effectués. Le SIAH bénéficie d'une moins-value sur la prise en charge des boues de la station de dépollution, grâce à la revente du compost. L'ensemble des lots issus des boues du SIAH est conforme à la norme NF U 44-095. La totalité des composts a été valorisée en grande culture, dans un rayon de 25 à 30 kilomètres autour des centres de compostage. La dose d'épandage moyenne pratiquée est de l'ordre de 8 tonnes / hectare, principalement pour les cultures de colza, betteraves et blé.

UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au Sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

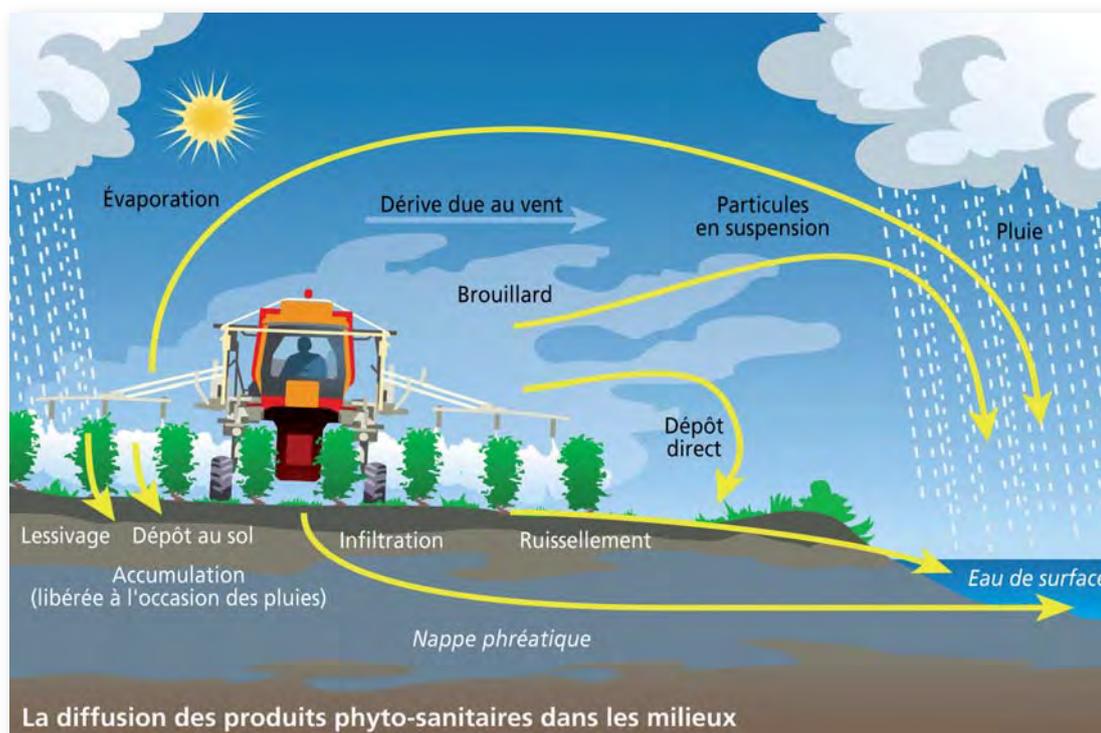
■ Présentation du programme de mesures de qualité des eaux superficielles sur les bassins versants du Petit Rosne et du Croult

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2011 et début 2012 pour réaliser la 4^{ème} campagne nécessaire à l'évaluation de la qualité de l'eau, le suivi a été réalisé sur 20 points, 12 sur le bassin versant du Petit Rosne et 8 sur le bassin versant du Croult. Les analyses des prélèvements portent sur les éléments suivants :

→ Sur chaque site, ont été analysés différents paramètres (nitrates, phosphore, matières organiques...) permettant d'ap-

précier l'état physico-chimique des cours d'eau et le niveau de ses altérations à l'aide de grilles d'évaluation homogènes sur le territoire national (SEQ EAU et DCE). Ces analyses physico-chimiques, qui renseignent ponctuellement sur la qualité de l'eau, ont été réalisées en avril, juillet et octobre 2011 et mars 2012.

- La recherche des 41 substances classées dangereuses et prioritaires de la Directive Cadre Européenne (DCE) pour définir l'état chimique de la rivière a été réalisée à l'aval de notre territoire sur Le Croult (veine d'eau et sédiments), en amont de sa confluence avec La Morée, le 27 juillet 2011.
- En sus, plus de 400 molécules phytosanitaires ont été recherchées conformément à celles figurant dans le réseau de surveillance de la DIREN Ile-de-France (2004 - 2005) sur 3 points (2 points en amont de chaque bassin versant plus le point à l'aval du territoire où sont recherchées les substances DCE). La recherche est réalisée sur la veine d'eau et les sédiments. Parmi ces molécules phytosanitaires recherchées, nous avons des herbicides, des insecticides, des fongicides et des métabolites (molécules issues de la dégradation de substances actives comme l'AMPA qui est le métabolite du Glyphosate, la molécule active du Roundup).



BILAN DE L'ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE DE NOS COURS D'EAU SELON LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU (SEQ EAU)

Type d'altération	Paramètres mesurés	Source et incidence sur le milieu aquatique
Altération Matières Organiques et oxydables	Oxygène dissous, Taux de saturation en O ₂ , DBO ₅ , DCO, Carbone organique, NH ₄ ⁺ et NTK	La matière organique présente dans l'eau provient de diverses sources : les rejets domestiques et urbains, les rejets industriels et agricoles. La dégradation de la matière organique consomme de l'oxygène et peut être à l'origine d'une altération profonde de la composition biologique de l'écosystème aquatique.
Altération Matières azotées	NH ₄ ⁺ , NTK et NO ₂ ⁻	L'origine des matières azotées dans les cours d'eau est multiple : les origines naturelles (lessivage des sols), les origines anthropiques (eaux usées urbaines, rejets industriels, engrais). Cette pollution accompagne généralement la pollution par les matières organiques et oxydables et tend à évoluer dans le même sens.
Altération Nitrates	NO ₃ ⁻	La présence de nitrates dans l'eau est essentiellement due à l'agriculture. Elle a également pour origine la dégradation des matières organiques, qu'elles soient naturelles ou anthropiques.
Altération Matières Phosphorées	Phosphore total et orthophosphates	Les perturbations du cycle du phosphore ont comme principales origines les engrais, le métabolisme humain et animal et les lessives. En quantité excessive dans les rivières, il peut provoquer une croissance exagérée des végétaux.

PARTIE
2.1

Sur les 20 points étudiés, l'analyse des différents paramètres via la grille SEQ EAU donne les résultats suivants.

Classe de qualité :	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	1	4	3	12
Altération Matières azotées	0	0	1	6	13
Altération Nitrates	1	0	7	9	3
Altération Matières Phosphorées	0	3	5	4	8
Bilan Global	0	0	0	4	16

- 60 % des points présentent une pollution plutôt de type urbaine situées aussi bien en amont qu'en aval des Bassins versants du Croult et du Petit Rosne (12 points)
- 15 % des points contrôlés présentent une pollution plutôt de type agricole (3 points)
- 25 % des points contrôlés présentent une pollution plutôt de type mixte urbaine et agricole (5 points)

■ Suivi de la pollution des cours d'eau par les micropolluants en 2011

Pour la mesure des produits phytosanitaires, les points suivis sont : Amont du Petit Rosne, sur la commune de Moisselles, cours d'eau avec lit naturel ; Aval du ru de la Vallée, sur la Commune de Fontenay en Parisis, cours d'eau avec lit naturel.

Pour la mesure des substances DCE, le point suivi est : Aval Croult avant confluence Morée, sur la commune de Bonneuil-en-France, cours d'eau avec lit naturel.

A chaque campagne de mesure « micropolluants » (DCE ou phyto), les paramètres physico chimiques classiques sont aussi suivis, ce qui permet de mieux interpréter les résultats (par exemple, l'augmentation de la concentration d'un ou plusieurs micropolluants peut s'expliquer par une pollution généralisée, accidentelle ou industrielle). Ce changement permet aussi d'avoir un suivi « en continu » des 3 points précités. A chaque campagne, une vingtaine de points sont suivis en tout, et près de 400 molécules phytosanitaires sont analysées.

ETAT CHIMIQUE SELON LA DCE :

Cette année, la substance déclassante est, comme en 2010, le Diuron, retrouvée sur la veine d'eau en amont du Croult, lors de deux campagnes, à des taux extrêmement élevés (de 3,8 et 5,6 µg/l pour une Norme de Qualité Environnementale de 0,2 µg/l en Ma et 1,8 µg/l en CMA). Le bon état chimique n'est donc pas atteint. Pour renforcer ce constat, il est à noter que nombre de molécules phytosanitaires mesurées ne font pas (encore) partie des substances permettant de juger de l'état chimique d'un cours d'eau selon la DCE.

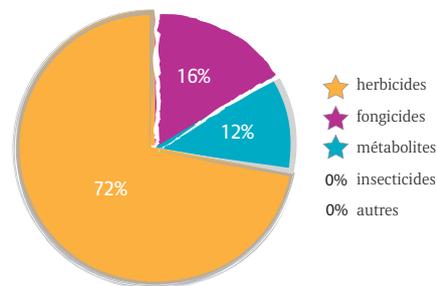
BILAN PHYTOSANITAIRE GLOBAL

Sur les 425 molécules recherchées (179 insecticides, 128 herbicides, 20 métabolites, 80 fongicides et 18 autres molécules), seules 25 molécules ont été effectivement mesurées lors des campagnes (18 herbicides, 3 métabolites et 4 fongicides). On remarque que les insecticides, qui sont les molécules les plus recherchées, ne sont pas retrouvées une seule fois.

Ce sont surtout les herbicides et leurs métabolites qui sont retrouvés :

- le glyphosate et son métabolite l'AMPA, qui représentent près de plus de 50% des quantités quantifiées !
- interdit d'utilisation et encore retrouvé en très forte quantité, le diuron.

Répartition des molécules retrouvées par type d'usage



Pour rappel, une eau est impropre à la consommation au-dessus de 0,5 µg/l, et elle n'est plus potabilisable au-dessus de 5 µg/l. Nous sommes donc en présence d'une importante contamination des cours d'eau.

Concernant l'utilisation de ces produits (Zone Agricole ou Zone Non Agricole), il n'y a pas vraiment de tendance qui se dégage, nombre de produits n'étant pas spécifiques d'une zone.



UNE LUTTE INDISPENSABLE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Le SIAH a réalisé, depuis 2007, des enquêtes et des diagnostics des pratiques phytosanitaires de certaines communes de son territoire d'action. Une réunion, ayant pour but de sensibiliser et d'informer les 39 collectivités du territoire sur cette problématique, s'est tenue au SIAH le 25 novembre 2010 en présence de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, du Syndicat des Eaux d'Île de France et des représentants d'une quinzaine de collectivités du territoire.

Cette réunion de sensibilisation et d'information sur les bonnes pratiques phytosanitaires a été l'occasion de présenter le contexte réglementaire et les actions du plan « Ecophyto 2018 » qui en découlent - interdiction de nombreux produits, impossibilité de traiter les zones à proximité de publics sensibles, formation obligatoire des agents applicateurs, etc.

- pour réduire de 50% d'ici 10 ans l'usage des pesticides.

Les nouvelles dispositions réglementaires sur l'usage des pesticides sont dues aux constats généralisés de contamination des eaux souterraines et superficielles. Elles visent à minimiser les risques pour la santé des utilisateurs (dont les agents communaux) et des populations exposées lors de l'application des produits phytosanitaires et ainsi qu' à limiter le coût du traitement de l'eau potable.

Dans ce cadre de plus en plus restrictif sur l'usage des pesticides, des aides techniques et financières existent pour permettre aux collectivités d'être conformes à la réglementation ou de passer à une démarche, ambitieuse et responsable, d'arrêt des traitements phytosanitaires.

Certaines collectivités présentes sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne se sont lancées dans cette démarche, mais cette action n'a de sens et d'effet que si elle s'harmonise

à l'échelle d'un territoire et plus encore à l'échelle d'un bassin versant (protection de la ressource en eau potable et respect de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau).

En 2011, pour aller plus loin que l'action d'enquêtes/diagnostics menée jusqu'à présent, le SIAH a interrogé l'ensemble des collectivités du territoire sur la possibilité de mettre en place une démarche globale auprès des collectivités pour l'amélioration concrète et pérenne de leurs pratiques phytosanitaires.

Cette opération collective s'inspirerait de l'action du Syndicat des Eaux d'Ile de France et de nombreux autres regroupements de communes. Elle s'étalerait sur une période de 4 à 5 ans et elle consisterait à :

- auditer les services espaces verts et voirie des collectivités,
- former les agents communaux ou intercommunaux,
- réaliser des plans de gestion différenciée des espaces verts,
- aider à l'acquisition de matériels de désherbage alternatif,
- communiquer auprès des administrés sur ces nouvelles approches (campagne d'affichage, articles, réunions publiques...),
- sensibiliser les autres utilisateurs (SNCF, agriculteurs, gestionnaires de golf et d'axes routiers...).

Cette action pourrait être financée par le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie tant sur la phase d'animation que sur la phase de formation – diagnostic des pratiques et évolutions de celles-ci. Les exploitants de captages du territoire seraient aussi sollicités, la réduction de l'utilisation des pesticides permettant de pérenniser ces captages et de minimiser les coûts d'exploitation et, par conséquent, le prix de l'eau distribuée.

19 sur 39 collectivités se sont prononcées favorablement à l'adhésion à cette démarche collective. Ces collectivités ayant donné une réponse positive représentent plus de 210 000 habitants et 142 km², ce qui semble suffisant pour pouvoir monter une démarche cohérente.



Le SIAH se doit maintenant de proposer aux collectivités un plan d'action structuré, précisant les coûts des différentes opérations, ainsi que les obligations des collectivités via la signature d'une charte, par exemple, permettant à chaque commune de s'engager pour la mise en place d'un certain nombre d'actions allant du simple respect de la réglementation en vigueur (avec formation du personnel) au passage au zéro phyto pur et simple sur l'ensemble de la commune, cap que quelques collectivités ont d'ailleurs déjà franchi.

VERS UNE MAÎTRISE DES REJETS INDUSTRIELS

La législation oblige les collectivités, aujourd'hui plus que jamais, à maîtriser le mieux possible l'ensemble des effluents entrant dans leurs réseaux, que l'on parle d'eaux usées ou d'eaux pluviales.

Ce contrôle est particulièrement nécessaire lorsque l'on parle d'effluents dits « non domestiques », c'est-à-dire qui ne s'apparentent pas à des eaux usées « classiques », telles que chaque habitant peut en rejeter au réseau d'eaux usées.

Une mauvaise maîtrise de ces rejets peut conduire à des conséquences fâcheuses sur le milieu naturel mais également potentiellement sur la sécurité des équipes qui interviennent sur les ouvrages d'assainissement :

- rejets d'eaux non traitables voire toxiques à la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France, engendrant des dysfonctionnements de la station et possiblement des rejets d'eau non ou mal traitée à la rivière
- rejets accidentels dans le milieu naturel,
- rejets favorisant la production de gaz toxiques voire mortels dans les canalisations d'assainissement.

Une analyse de l'ensemble du tissu « industriel », au sens large, a été réalisée en 2010. Cette étude a permis de dégager les secteurs « sensibles » d'un point de vue des risques liés à des rejets chroniques ou accidentels vers les réseaux d'assainissement ou directement parfois vers la rivière.

Elle a également permis, eu égard aux enjeux réglementaires auxquels est confronté le SIAH, de définir des moyens méthodologiques et humains, donc financiers, afin d'atteindre, dans un délai de cinq ans, une maîtrise opérationnelle des rejets majeurs aux réseaux du SIAH, sur la base de diagnostics de terrain, de relations techniques avec les industriels et PMI/PME rejetant des effluents dits « non domestiques ».

C'est ainsi qu'une chargée de mission a été recrutée en décembre 2011, dont le rôle sera de piloter la mise en place d'arrêtés de déversement pour les activités industrielles, lançant ainsi le SIAH, à un rythme soutenu, dans l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement, ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité.

PARTIE
2.1



RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES

Le concept de qualité des rivières ne se limite pas aux propriétés physiques et chimiques de l'eau qui y circule. Elle prend en compte la rivière en tant qu'écosystème et est fortement liée à la notion de biodiversité. Elle inclut donc l'environnement immédiat du cours d'eau, l'état des berges, la flore, la faune, la qualité de l'eau et les caractéristiques hydrauliques.

Le SIAH a amorcé depuis plusieurs années un virage important dans la gestion des cours d'eau. L'unique souci du bon écoulement hydraulique dans le cadre de la lutte contre les inondations a

montré ses limites. L'expérience acquise dans ce domaine a permis au SIAH de mettre en place des modes de gestion privilégiant la biodiversité. La gestion des berges par le génie végétal illustre très bien ce changement d'approche.

Reconquérir la biodiversité de rivières fortement anthropisées comme le sont le Croult et le Petit Rosne passe nécessairement par une approche pluridisciplinaire des projets. Cette reconquête est l'un des enjeux majeurs formulés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) adoptée en 2000.



■ Le cas de la renouée du Japon

La renouée du Japon est une espèce de plante herbacée vivace qui se rencontre dans une grande diversité de milieux. Elle est une plante invasive très « performante » qui a développé des stratégies propres aux plantes colonisatrices. Les dommages qu'elle cause à l'environnement ont conduit l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à l'inscrire sur la liste des 100 pires espèces envahissantes de la planète. **L'Union internationale pour la conservation de la nature** est la principale ONG mondiale consacrée à la cause de la conservation de la Nature. L'UICN est également l'organisme consultatif référent auprès du Comité du patrimoine mondial pour l'étude de l'inscription des sites naturels à la liste du patrimoine mondial, ainsi que l'évaluation de l'état de conservation de ces sites.

■ Inventaire de la plante sur le territoire :

Pour évaluer les actions à mettre en place et /ou mises en place, l'inventaire de la plante est indispensable. Il permet de surveiller la progression des foyers de plantes déjà répertoriées et de repérer tout nouveau foyer. On peut exprimer cette invasion par mètre linéaire ou par mètre carré. Depuis le Schéma Directeur du Milieu

Naturel, réalisé en 2002, le SIAH dispose d'un premier inventaire de cette plante au niveau des berges des cours d'eau et des bassins (3250 mètres linéaires touchés). Cet inventaire a été refait en 2007/2008 (9800 mètres linéaires touchés) et en 2010 (13500 mètres linéaires touchés). Ces inventaires montrent une progression constante et importante de la superficie colonisée. En 2012, un nouveau recensement sera effectué.

■ Zones tests de fauchage :

Durant l'année 2010, le SIAH a mis en place des zones tests de lutte contre la renouée du Japon visant à rôder le protocole choisi et à évaluer la possibilité d'une action globale sur l'ensemble du territoire. La technique de lutte principale choisie par le SIAH est la fauche répétée (de 4 à 8 fauches pendant la phase végétative de la plante) avec brûlage des résidus sur site. Une attention toute particulière doit être apportée à la non dissémination des résidus de coupe aux alentours, pour éviter tout bouturage. La fauche, répétée et sélective, a pour but de fatiguer la plante et de permettre à la flore locale, en place ou réimplantée, de se redévelopper et de concurrencer la renouée. Cette logique de fatigue de la plante invasive a été poursuivie durant l'année 2011.

PARTIE
2.1



2.2

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



La pression liée à l'aménagement du territoire est aujourd'hui plus que jamais extrêmement présente autour des rivières.

Ce « ceinturage » des cours d'eau qui se tisse au fil des projets, conduit le SIAH à être très vigilant afin que soient respectés les espaces nécessaires aux rivières pour s'épancher par temps de fortes pluies, sans dommages pour les biens et les personnes.

Au-delà des travaux qui demeurent nécessaires afin de parfaire le degré de sécurité du territoire vis-à-vis des inondations, le SIAH se positionne très en amont des projets afin de défendre l'intégration des contraintes environnementales dans les projets naissants.

UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE AUTOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME

■ Avis sur les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PADD /PLU)

Le SIAH, afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de la gestion de l'assainissement, souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanismes (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique.

En 2011, le SIAH a ainsi été amené à émettre des avis sur les PLU des communes de Gonesse, Garges-lès-Gonesse, le Mesnil-Aubry, Montmorency, Saint-Witz et Villiers-le-Bel. Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne aux communes adhérentes.

Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets Eaux Usées et Eaux Pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.



■ Avis sur les demandes d'autorisation de construire

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales.

Dans le cadre de l'avis technique, il est précisé, quel que soit le type de projet, que l'assainissement du projet doit être réalisé de façon à assurer la stricte séparation des eaux usées et des eaux pluviales (caractère séparatif) et que les branchements aux réseaux publics d'assainissement sont à réaliser selon les prescriptions des règlements en vigueur. Le SIAH précise également les points de raccordement au réseau d'assainissement intercommunal ou communal pour les communes dont le SIAH est gestionnaire de l'exploitation.

Dans le cadre de l'avis technique sur les eaux pluviales, le SIAH émet des prescriptions pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, conformément au règlement d'assainissement, au zonage d'eaux pluviales délimité sur le territoire de la commune, si celui-ci existe, ou au règlement du Plan Local d'Urbanisme. En effet, du fait de ses obligations de rejet aval (limité à 14 m³/seconde au niveau de la confluence entre le Croult et la Morée), le SIAH impose aux pétitionnaires une gestion des eaux pluviales à la parcelle en les infiltrant (si la nature du sol le permet) ou en les restituant au réseau public avec un **débit global maximum de 0,7 litre / seconde / hectare** de parcelle.

Le SIAH calcule le volume nécessaire au stockage des eaux pluviales du projet faisant l'objet de la demande d'autorisation de construire. Ce volume est calculé pour assurer la rétention des eaux pluviales d'une **pluie de période de retour cinquantennale**. Il pourra être mis en œuvre sous la forme d'ouvrage

PARTIE 2.2

	Nbre d'avis émis	% / Total d'avis PC émis	Volume prescrit en m ³	% / Total volume prescrit
Tranche de volume prescrit entre de 0 - 10 m ³	339	88 %	537	7 %
Tranche de volume prescrit entre 11 et 50 m ³	19	5 %	492	6 %
Tranche de volume prescrit entre 51 et 100 m ³	6	2 %	446	6 %
Tranche de volume prescrit entre 101 et 500 m ³	12	3 %	2 887	38 %
Tranche de volume prescrit de plus 501 m ³	7	2 %	3 240	43 %
Total	383		7 602	

Un peu plus de 10 % des dossiers traités en nombre (soit 44 dossiers) représentent 93 % du volume prescrit (soit 7 065 m³).

enterré (bassin de rétention, canalisation surdimensionnée, etc.), sous la forme d'une toiture terrasse ou faire l'objet d'un aménagement intégré aux espaces verts (noues enherbées, modelés de terrain pour éviter le ruissellement des eaux pluviales, etc.).

Afin d'évaluer sa politique de communication, qui se traduit à la fois par une action sur le terrain et sur des supports papier, voire informatiques, il a été mis en place en 2007 un indicateur traduisant la présence dans les permis de construire, au moment du dépôt, de dispositifs de gestion des eaux pluviales, cohérentes avec les prescriptions du SIAH. Sur les cinq dernières années, ces indicateurs se sont traduits par les résultats suivants :

Taux de présence de la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les dossiers de demande d'autorisation de construire	PC Maisons individuelles	PC Projets d'Aménagement
2007	6%	42%
2008	10%	50%
2009	15%	44%
2010	28%	44%
2011	29%	41%

L'analyse rétrospective depuis 2007 montre une amélioration sensible de l'existence initiale d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les projets de maisons individuelles.

Cette tendance reflète :

- L'impact des supports de communication fournis aux pétitionnaires et, dans une mesure moindre, à la sensibilisation liée au journal Idée Eau ;
- Une meilleure sensibilisation des services instructeurs des communes : à ce titre, la réunion intercommunale de décembre 2009 fut un exemple réussi de communication « utile » ;
- Une prise de conscience sociétale (à défaut d'être nécessairement économique) des aspects environnementaux liés à l'eau.

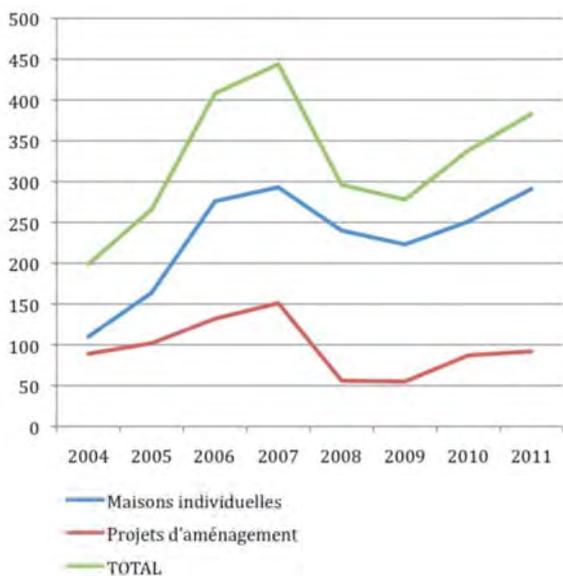
En revanche, le pourcentage relatif aux projets d'aménagement est relativement stable depuis ces cinq dernières années.



■ Evolutions constatées depuis 5 ans :

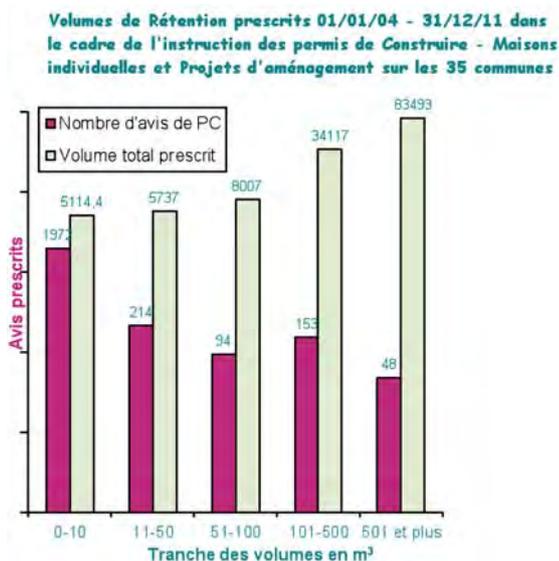
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS

Le nombre de dossiers instruits en 2011 est plus important qu'en 2010 qu'il s'agisse de maisons individuelles ou de projets d'aménagement. Il reste néanmoins, en ce qui concerne les projets d'aménagement, bien inférieur au nombre de dossiers instruits en 2007 et 2006.



TOTALITÉ DES VOLUMES PRESCRITS

Depuis 2004 à fin 2011 un peu moins de 140 000 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le graphique ci-dessous représente la totalité des volumes prescrits par tranche de volume :



SUIVI DES AVIS REPRIS DANS LES ARRÊTÉS D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Les avis techniques du SIAH sont globalement repris en 2011 dans les arrêtés d'autorisation de construire délivrés par les Maires.

Le SIAH a missionné le groupement *SEPIA Conseils-VEOLIA Eau*, pour effectuer une évaluation de ses avis sur la base du recensement de plusieurs dispositifs de gestion des eaux pluviales situés sur son territoire en domaine privé. Cette étude de retour d'information technique et d'expérience, lancée en décembre 2009, a été terminée en décembre 2010.

PARTIE 2.2

Sur le panel des visites effectuées, il a été notamment constaté une restitution défailante des ouvrages au réseau public, la mise en place de techniques de stockage plus classiques (bassins enterrés) et peu entretenues, un défaut de traçabilité des interlocuteurs des projets, etc.

Une partie du programme d'actions définies a été mis en œuvre en 2011 ; les actions suivantes ont notamment été menées :

- Consolidation de nos prescriptions et de nos préconisations pour :
 - Améliorer la conformité des débits régulés par la mention d'un débit minimum cohérent et techniquement réalisable;
 - Promouvoir une lutte efficace contre les pollutions chronique et accidentelle ;
 - Utiliser une méthode de dimensionnement appliquée à la pluviométrie locale ;
 - Transmettre les plans d'assainissement en phase projet et après réalisation ;
 - Imposer les garanties d'un entretien pérenne aux projets d'aménagement ;
- Poursuite des actions de communication auprès des collectivités et des pétitionnaires.

Des actions complémentaires restent à mener. Il s'agit en particulier de la poursuite des actions de communication, de l'assistance technique aux pétitionnaires et le cas échéant la réalisation de contrôle de conformité systématique.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTEME DE TELEGESTION

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées du Croult et du Petit Rosne a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. C'est un programme d'aide à la gestion des bassins.

■ Le système de télégestion

Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de quatorze bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,

→ de dix points de mesure de débit répartis sur le Croult et Petit Rosne destinés contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

Dans le cadre de l'extension du système, les travaux pour l'automatisation des bassins de la Fontaine-Sainte-Genève et de la Petite Solle sont en cours.

Seule une stratégie de télégestion globale des ouvrages, consistant à rechercher la meilleure répartition des flux dans le système hydraulique pour qu'il fonctionne de manière optimale en tout point, est à même de prendre en compte l'ensemble des objectifs de gestion. La mise en œuvre d'une telle stratégie suppose alors des extensions du système de télégestion existant et notamment la mise en place d'un réseau de télémessure sur les bassins non télégérés et sur le réseau à l'aval des bassins télégérés, afin de connaître en temps réel l'état du système hydraulique.



Le bassin de retenue de la Fontaine Sainte-Genève à Puisseux-en-France, tout juste terminé en août 2011 (vue partielle)

■ Le plan de développement de la télégestion

Dans le cadre de l'audit du système de télégestion par le service hydraulique durant l'année 2008, il a été défini un plan de développement du système.

Cette programmation pluriannuelle fait suite à une analyse multicritères des points clefs de notre réseau hydrographique :

- Bassins de retenue,
- Points de mesures,
- Points noirs (recensés dans le cadre de l'astreinte).

Chacun de ces points clefs a fait l'objet d'une analyse pondérée selon les critères suivants :

- Le risque engendré auprès des biens et personnes,
- La facilité d'installation d'un éventuel outil de diagnostic (alimentation électrique, téléphonique, foncier, vandalisme, etc.)
- L'éloignement du siège du syndicat,
- Les conditions hydrauliques,
- La position stratégique.

Ces priorités sont amenées à être revues chaque année en fonction de considérations techniques et/ou budgétaires.

En 2011, a eu lieu l'instrumentation du point de mesure "Ravier" à Ecoeu sur le dalot et la canalisation d'eaux pluviales.

Sites/Ouvrages/Equipements	Commune(s)	Action à mettre en place	Priorité	Commentaire
PETIT ROSNE				
Fossé aval Orme du Ramoneur	Moisselles / Baillet-en-France	Développement Mesure	3	Faisabilité de la mise en place d'une mesure de débit à établir
Bassin de Bourguignons II	Moisselles / Ezanville	Instrumentation	5	
Bassin du Bois Bleu	Ezanville	Instrumentation	4	Mise en place de sonde de mesure (niveau + position de la vanne)
Bassin du rû de Vaux de Poncele	Domont / Piscop	Instrumentation	3	Mise en place de sonde de mesure (niveau + position de la vanne)
Bassin du rû des champs	Saint-Brice-sous-Fôret	Instrumentation	3	Mise en place de sonde de mesure (niveau + position de la vanne)
Bassin du rû de la Marlière	Saint-Brice-sous-Fôret	Instrumentation	3	Mise en place de sonde de mesure (niveau + position de la vanne)
CROULT				
Bassin de St Witz	Saint-witz	Instrumentation	5	
Canalisation EP Vémars	Vémars	Instrumentation	4	
Bassin de Villeron	Villeron	Instrumentation	5	
Bassin du Fond de Vitelle	Louvres	Instrumentation	2 (2013-2014)	Mise en place de sonde de mesure (niveau + position de la vanne)
Point de Mesure Orville	Louvres	Développement Mesure	1 (2013)	Instrumentation du dalot
Bassin du Fossé Galais	Fontenay-en-Parisis	Instrumentation	4	
Bassin des Garennes (renais-sance)	Fontenay-en-Parisis	Instrumentation	4	Mise en place de sonde de mesure (niveau + position de la vanne)
Bassin du Bois d'Orville	Louvres	Automatisation	1 (2012)	Études 2012 - Travaux 2013



Bassin de retenue du Val Leroy à Bouqueval (vue sur la digue)

■ Les actions réalisées en 2011

- Mise en service de la télégestion du bassin « Val le Roy » à Bouqueval ;
- Travaux pour la mise en place de la télégestion du bassin de la Petite Solle à Louvres avec une mise en service programmée en 2012 ;
- Travaux pour la mise en place de la télégestion sur les deux nouveaux bassins de retenue dit « du Coudray et des Hironnelles » à Puiseux-en-France avec une mise en service programmée en 2012 ;
- Mise en place de pluviomètres sur les bassins suivants : Réserves de Chauffour à Sarcelles, La Petite Solle à Louvres.

■ La maintenance permanente du système

Afin d'assurer au mieux nos missions de lutte contre les inondations, et de maintenir notre système de télégestion au plus proche des réalités du terrain, il est nécessaire de réaliser un certain nombre de prestations sur le système :

- la mise en place d'un système de sauvegarde automatique de l'ensemble des paramétrages et des logiciels ;
- la réalisation de sauvegarde trimestrielle sur supports amovibles ;
- la mise à jour permanente des logiciels avec la signature de contrats avec les différents éditeurs logiciels.

Dans le cadre de la maintenance permanente, en 2011, deux postes informatiques ont été renouvelés.

Ceci est une partie des missions du service qui permet d'avoir un système opérationnel et d'être au service de nos missions 24h/24 et 365j/365.

SUIVI DU TAUX DE REMPLISSAGE DES BASSINS

Les fréquences de remplissage des bassins de retenue télégrés ont été déterminées pour l'année 2011 grâce aux données recueillies sur les différents points de mesure.

Le tableau suivant expose le nombre de remplissages par seuil de volume.

REPLISSAGE DES BASSINS DE RETENUE D'EAUX PLUVIALES TELEGERES DU SIAH					
ANNÉE 2011					
BASSIN VERSANT DU PETIT ROSNE					
BASSIN DE RETENUE	Nombre de remplissages supérieurs à 75 % du volume du bassin	Nombre de remplissages supérieurs à 50 % du volume du bassin	Nombre de remplissages supérieurs à 25 % du volume du bassin	Nombre de remplissages entre 0 et 25 % du volume du bassin	Nombre de remplissages du bassin
Orme du Ramoneur <i>Moisselles</i>	0	0	1	34	35
Bourguignons I <i>Ezanville</i>	0	0	0	34	34
Réserves de Chauffour <i>Ecouen</i>	0	0	0	45	45
Mangrove <i>Sarcelles</i>	0	0	7	46	53
Coppin <i>Sarcelles</i>	0	3	9	65	77
Combattants <i>Sarcelles</i>	0	0	2	23	25
Arnouville Est <i>Arnouville</i>	1	2	15	53	71
BASSIN VERSANT DU CROULT					
BASSIN DE RETENUE	Nombre de remplissages supérieurs à 75 % du volume du bassin	Nombre de remplissages supérieurs à 50 % du volume du bassin	Nombre de remplissages supérieurs à 25 % du volume du bassin	Nombre de remplissages entre 0 et 25 % du volume du bassin	Nombre de remplissages du bassin
Trois Fontaines <i>Gonesse</i>	2	2	6	56	66

PARTIE 2.2

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX



Trop souvent voit-on des ouvrages hydrauliques construits puis laissés à l'abandon, rendant alors l'investissement réalisé totalement inefficent.

Le SIAH a délibérément opté pour une politique forte de maintenance et de renouvellement de ses équipements (bassins, canalisations, station de dépollution des eaux usées,...). Les coûts engendrés par une telle démarche sont certes conséquents mais sont à mettre en perspective avec les impacts environnementaux observés lorsque la connaissance, l'entretien et le renouvellement des réseaux sont sacrifiés sur l'autel d'une seule course aux investissements.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du SIAH Croult et Petit Rosne est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.).

18 communes adhérentes ont décidé de confier la gestion de leurs réseaux communaux au SIAH. Il s'agit d'Attainville, Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Gonesse, Le Thillay, Mareil-en-France, Montsoult, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt et Villeron.

Ces interventions concernent principalement :

- Visites et contrôles visuels
- Curage mécanique des collecteurs
- Nettoyage des bouches d'engouffrement
- Traitement des déchets d'assainissement
- Pompage des bacs à graisse et traitement des déchets graisseux.

■ Inspections télévisées :

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux et communaux évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser la canalisation enterrée de l'intérieur et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant.

En 2011, 9 019 mètres de réseaux intercommunaux ont fait l'objet d'une inspection télévisée ainsi que 8 442 mètres de réseaux des communes conventionnées.

■ Curage :

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2011, 47 282 mètres de canalisations syndicales d'eaux usées et 260 mètres de canalisations syndicales d'eaux pluviales et d'ouvrages visitables ont été curés. En ce qui concerne les canalisations communales, 19 743 mètres de canalisation d'eaux usées et 1 075 mètres de canalisation d'eaux pluviales ont été curés. 2905 tonnes de sable ont été extraites de ces ouvrages en 2011.

■ Travaux divers :

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. 109 petites réparations ont été réalisées en 2011 sur les réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et 122 sur le patrimoine des communes conventionnées. La nature de ces travaux consiste principalement :

- à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir,
- à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement,
- à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite,
- à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements
- à réhabiliter certains regards.



PARTIE
2.3

■ Astreinte :

L'astreinte s'applique sur l'ensemble des réseaux, des ouvrages et équipements gérés par le SIAH. Il existe trois astreintes : une astreinte « exploitation » assurée par un agent du service travaux, une astreinte « hydraulique » assurée par un agent du service hydraulique et une astreinte « surveillance » assurée par un agent du pôle « surveillance du patrimoine ».

■ Vérification de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales :

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif.

Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le bon fonctionnement du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH Croult et Petit Rosne effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de contrôles effectués	241	197	448	355
Non-conformités détectées	50	34	93	56
Taux de non conformité	21%	17%	21%	16%

OPÉRATIONS DE TRAVAUX

En 2011, le SIAH a réalisé les opérations de travaux suivantes :

1 Réhabilitation de collecteurs intercommunaux d'eaux usées à Villiers-le-bel.

Montant : 1 002 602,70 € HT (subventionnés à hauteur de 192 180 euros HT par AESN)

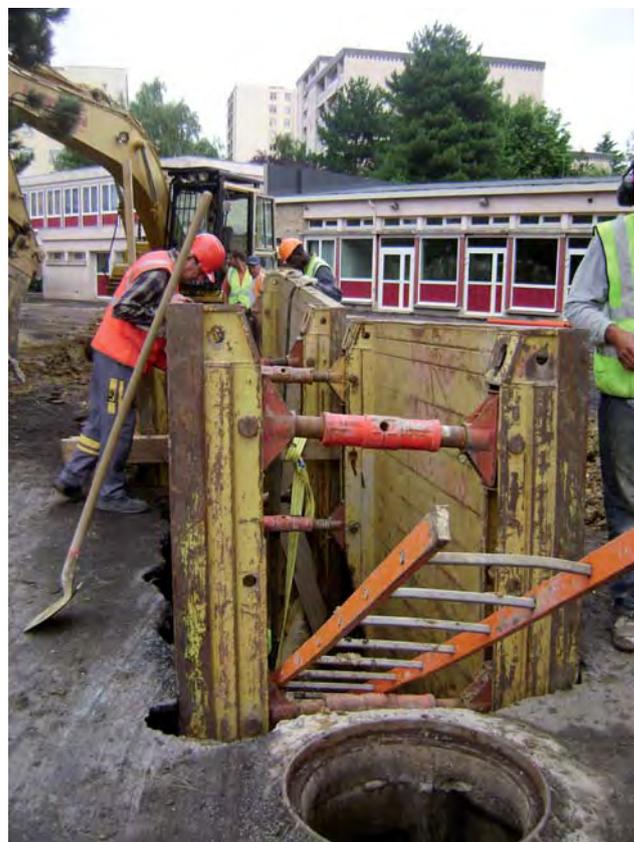
→ Pose de 290 ml de canalisation en grès de diamètre 400 mm entre 5 et 6 m de profondeur,



→ Pose de 310 ml de canalisation en grès de diamètre 300 mm entre 4 et 5 m de profondeur,

→ Pose de 408 ml de canalisation en grès de diamètre 200 mm entre 2 et 3 m de profondeur,

→ Création de 25 branchements de particuliers.



2 Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux pluviales rue François Mitterrand sur la commune de Bouffémont.

Montant de 104 922,20 € HT (pas de subvention)

- Chemisage de 55 ml de diamètre 500 mm,
- Chemisage de 271 ml de diamètre 600 mm,
- Chemisage de 95 ml de diamètre 700 mm,
- Création de 19 banquettes dans les regards de visite.

3 Réhabilitation des canalisations et branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, rue de Paris à Saint Brice sous Forêt.

Montant : 424 460,60 € HT (subventionnés à hauteur de 24 202,55 euros HT par le Conseil Général, 72 607,65 euros HT par l'Agence de l'eau et 48 405,10 euros HT par le SIAH)

- Travaux réalisés sur le réseau d'eaux usées :
 - Pose de 353 ml de canalisation en fonte de diamètre 200 mm,
 - Reprise de 42 branchements particuliers et création de 13 branchements particuliers.
- Travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales :
 - Pose de 282 ml de canalisation en fonte de diamètre 350 mm,
 - Reprise de 13 branchements particuliers et la création de 36 branchements particuliers.

4 Extension du collecteur d'eaux usées communal, rue de la Planchette à Saint Brice sous Forêt.

Montant : 34 454,80 € HT (pas de subvention)

- Pose de 83 ml de canalisation en fonte de diamètre 200 mm,
- Création de 3 branchements particuliers.



PARTIE 2.3

5 Création d'un collecteur d'eaux usées, chemin du Mesnil Aubry et chemin des Griblets sur la commune d'Ezanville.

Montant : 67 724,50 € HT (subventionnés à hauteur de 5 518 euros HT par l'Agence de l'eau)

- Pose de 121 ml de canalisation en fonte de diamètre 150 mm,
- Pose de 29 ml de canalisation en fonte de diamètre 200 mm,
- Création de 1 branchement particulier.



ENTRETIEN DES RIVIERES ET DES BASSINS DE RETENUE

■ Entretien des rivières

En 2011, 23 402 mètres de rivières, rus et fossés ont fait l'objet d'un curage manuel sur le territoire du SIAH Croult et Petit Rosne. 75 tonnes de déchets ont été retirées des rivières le Croult et le Petit Rosne ainsi que 2 905 tonnes de sable qui ont été pompées dans les chambres à sable.

■ Entretien des équipements électromécaniques

ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

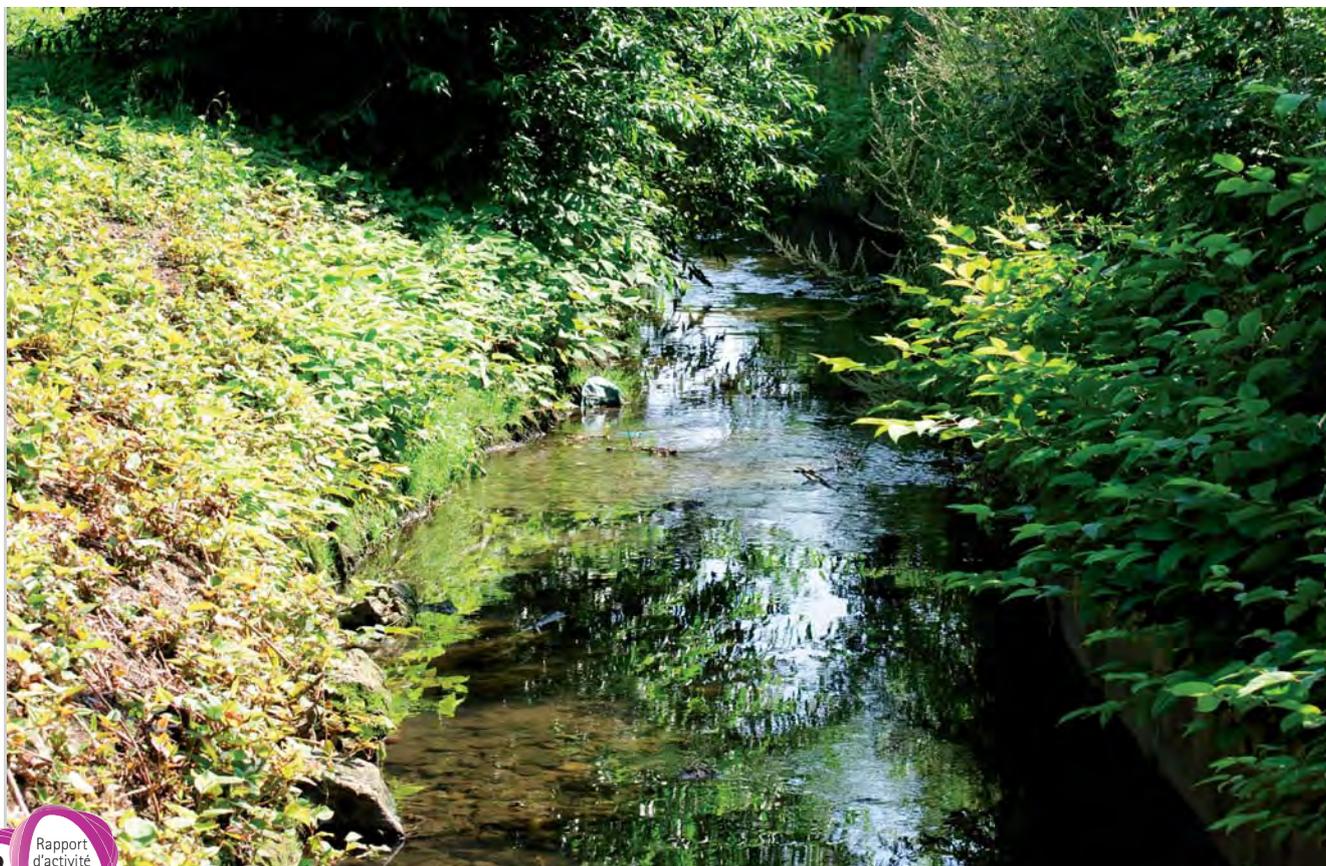
Le marché correspond aux prestations portant sur les équipements électromécaniques du SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne soit :

- les postes de relèvement et de refoulement,
- les dégrilleurs,
- les vannes automatisées équipant les bassins de retenue ainsi que leurs équipements de télégestion,

- les vannes automatisées équipant les bassins de dépollution,
- les points de mesure sur le réseau eaux pluviales dans la Vallée du Croult et du Petit Rosne,
- les points de mesure sur le réseau eaux usées

LES AMÉLIORATIONS RÉALISÉES EN 2011

- Amélioration du fonctionnement du dégrilleur du stade de Sarcelles (renouvellement de l'automate de gestion, mise en place d'une communication ADSL,...)
- Mise en place de pompe vide-cave dans les armoires enterrées des points de mesure sur le réseau d'eaux pluviales.
- Mise en place d'un pluviomètre dans l'enceinte du bassin des réserves de Chauffour à Sarcelles.





UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTÉE AUX ENJEUX



Si la communication est parfois appréhendée comme une variable d'ajustement dans les politiques publiques, le SIAH continue à considérer cette activité comme un complément indispensable à ses missions à dominante technique.

Parce que l'efficacité de ces dernières passe certes par une pertinence et une bonne gestion des ouvrages, elle repose également sur le comportement de chacun vis-à-vis de son environnement. C'est pourquoi les actions de sensibilisation et de communication au sens large, continuent d'être des piliers des missions du SIAH.

Enfants, grand public, acteurs de l'eau, autant d'usagers de notre service public, actuels et futurs, qui doivent être alertés sur les enjeux, parfois cachés, de la protection des milieux aquatiques.

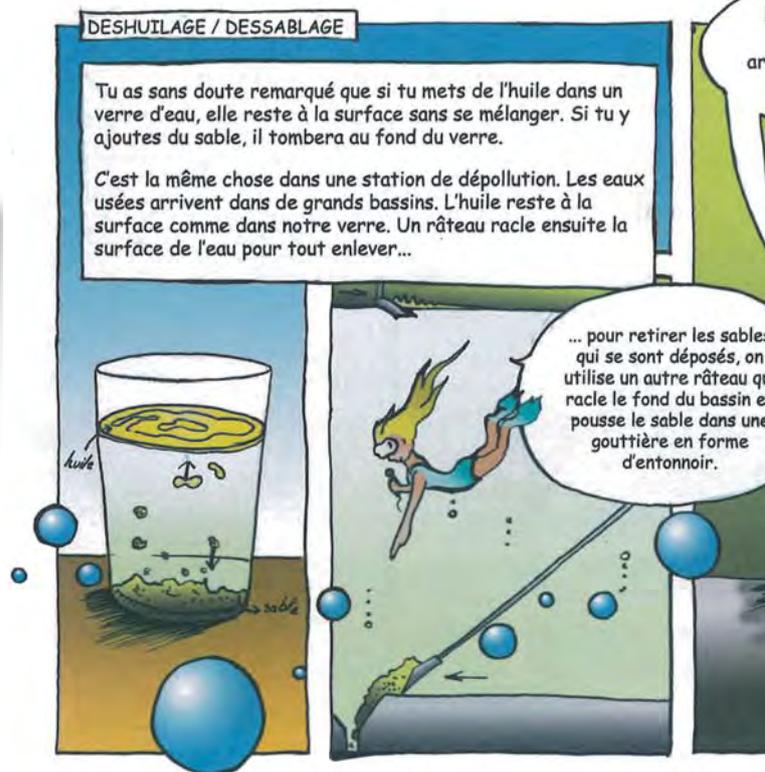
Au titre de sa mission de service public, le SIAH Croult et Petit Rosne développe un certain nombre de supports de communication à destination des habitants de ses communes. L'objectif est d'informer sur les projets en cours, qu'il s'agisse de travaux d'aménagement, d'entretien des réseaux, etc. mais également de rendre compte du suivi des grands projets concernant la gestion de l'eau à l'échelle régionale et nationale. Étroitement lié aux problématiques environnementales et au développement durable de par la nature de ses missions, il mène également depuis plusieurs années des actions de sensibilisation à la protection de l'eau, en particulier auprès des enfants des 35 communes. En interne, des outils de communication ont été développés pour faciliter l'accès à certains outils ou documents fonctionnels et améliorer la connaissance respective des autres services.

■ Le magazine Idée Eau

Le magazine du SIAH Croult et Petit Rosne, « Idée Eau », fait l'objet d'une distribution en boîtes aux lettres aux 114 000 foyers concernés. Il traite des problématiques liées à l'eau avec un cadrage systématique à l'échelle locale. Il informe également sur les travaux en cours et sur les choix techniques. Des sujets de fond relatif au développement durable sont également développés.

■ Les visites de la station de dépollution

En 2011, 3130 personnes ont visité la station de dépollution dont une grande majorité d'enfants issus d'écoles du Val d'Oise, tous niveaux scolaires confondus. Les visites s'effectuent accompagnées et commentées, des écouteurs étant fournis, par un guide expérimenté en matière de pédagogie et de vulgarisation, capable de s'adapter du niveau CM1 jusqu'aux adultes. Pour les plus jeunes, une vidéo exposant les notions de base est



présentée. Des documents pédagogiques sont remis à la fin de la visite à chaque personne dont une bande dessinée pour les enfants.

Pour favoriser la venue des écoles de ses 35 communes, le SIAH Croult et Petit Rosne finance le transport des classes. En 2011, près de 84 bus ont été financés correspondant au transport d'environ 2 500 enfants pour un montant de 20 832 euros.

La station de dépollution est ainsi utilisée comme un véritable outil de communication, permettant, au-delà des explications sur le fonctionnement des ouvrages, d'aborder le sujet des comportements de chacun et leur importance dans le cycle de l'eau.

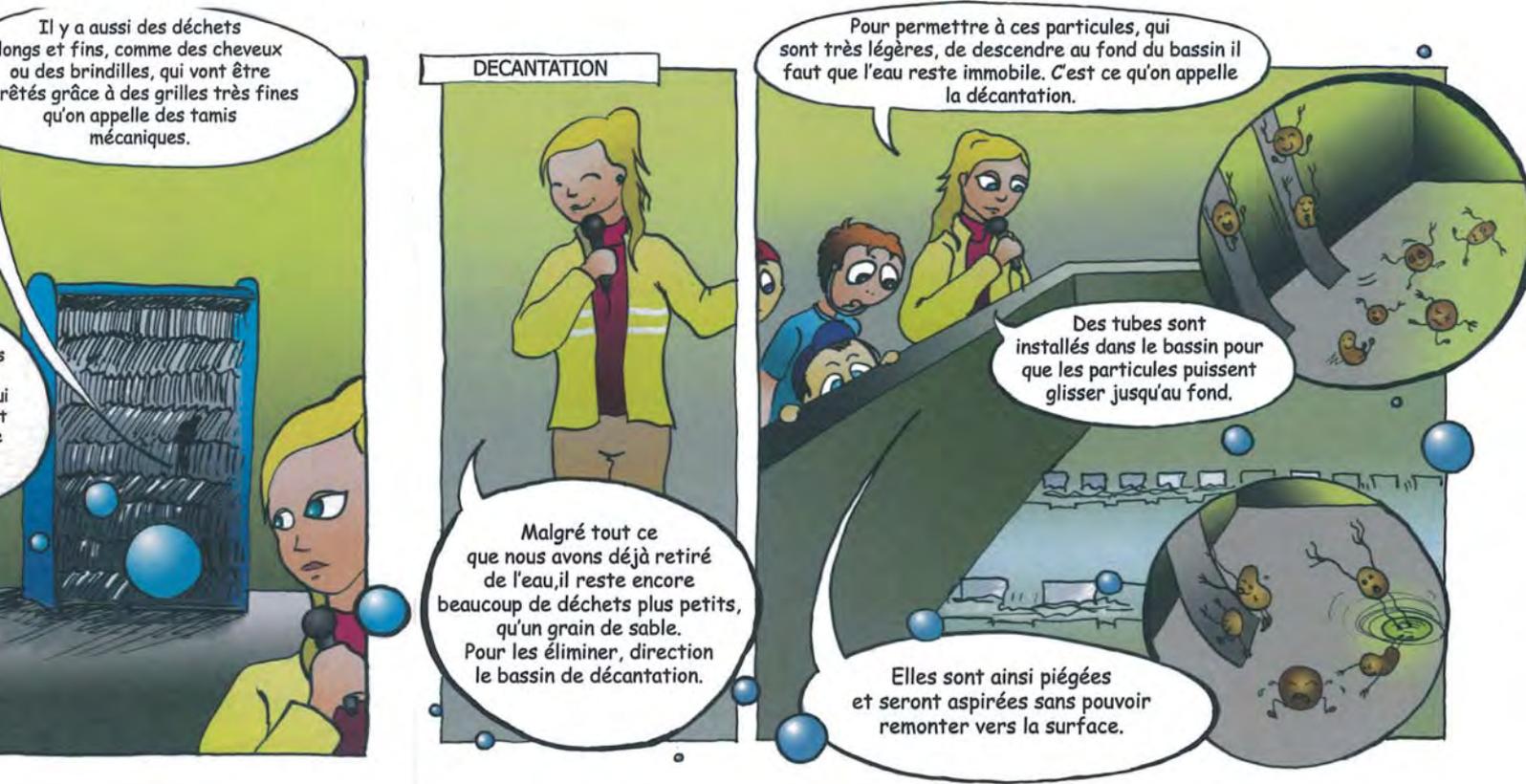
■ Revue de presse et intranet

Une revue de presse est éditée en interne (en format numérique), pour informer les équipes du SIAH Croult et Petit Rosne

des faits marquants au niveau local en matière d'urbanisme ou de problèmes liés à l'environnement et à la vie locale. De plus, chaque agent dispose d'un accès à l'intranet qui propose outils, documents et informations pouvant faciliter et améliorer la réalisation de certaines tâches.

■ Informations aux riverains

Dans le cadre des différentes interventions que le SIAH Croult et Petit Rosne peut effectuer par l'intermédiaire de sous-contractants, une information spécifique est transmise systématiquement aux riverains, qu'il s'agisse de chantiers ou d'interventions d'entretien des réseaux. Ces informations sont à même d'anticiper les différentes questions relatives aux précautions prises en termes de nuisances et de circulation et permettent de mettre en évidence l'utilité de l'intervention pour la collectivité.





2.5

UNE PRESENCE FORTE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL DE L'EAU



Sur un territoire en pleine mutation, la présence du SIAH au sein de la g n se des projets structurants, est une condition   la prise en compte des probl matiques qui font le c ur de ses missions.

Aux proc dures classiques d'urbanisme, viennent se greffer aujourd'hui des d marches territoriales   d'autres  chelles qui, aussi n cessaires soient-elles en termes d'am nagement global du territoire, complexifient la bonne prise en compte des enjeux environnementaux. L'initiation des Contrats de D veloppement Territorial, sur fond de mise en  uvre du « Grand Paris », rel ve de ces nouvelles collaborations entre collectivit s, au sein desquelles le SIAH se doit de trouver une place de choix.

FINANCEMENT ET SUIVI DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

Le SIAH assiste les communes adhérentes pour l'élaboration de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) à l'échelle de leur territoire soit comme pilote de cette étude dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage mandatée soit en tant qu'assistant à maître d'ouvrage.

Cette étude a un double objectif :

- délimitation sur l'ensemble du territoire (après enquête publique) du zonage Eaux Usées et du zonage Eaux Pluviales ;
- proposition de solutions techniques chiffrées pour résoudre les problèmes identifiés au cours des investigations de terrain, définir les besoins de développement de l'assainissement au vu des perspectives d'évolution en matière d'urbanisme, élaboration d'un planning pluriannuel hiérarchisé de travaux et détermination du devenir des systèmes d'assainissement non collectif existants sur le territoire de la Commune.

Cette étude de Schéma Directeur d'Assainissement permet à la commune de mettre en œuvre une politique d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à court, moyen et long terme en cohérence avec la planification urbaine. Au cours de l'année 2011, le SIAH a participé à la réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Bonneuil-en-France.

Une synthèse de l'ensemble des actions et des travaux déterminés dans le cadre des études de Schéma Directeur d'Assai-

nissement est réalisée. Dans cette synthèse sont notamment indiqués selon le type d'action (restructuration / reconstruction collecteur, enquête de conformité, mise en conformité, extension de la collecte, ITV, actions à mener auprès des industriels, études hydrauliques, création de rétention/restitution des EP) les gains attendus, éventuellement quantifiés, en ECPP (eaux claires parasites permanentes), en ECM (eaux claires météoriques), en Qualité du Milieu Naturel, en Qualité des Eaux Usées ainsi que le maître d'ouvrage. Le coût ainsi que l'échéance inscrit dans les programmes d'actions des rapports de SDA sont également spécifiés.

L'avancement de la réalisation de ces programmes est suivi partiellement. Il fait l'état d'avancement / réalisation des opérations dont le SIAH a la maîtrise d'ouvrage, ou la maîtrise d'ouvrage mandatée ou lorsque qu'une demande d'aide financière a été sollicitée auprès du SIAH pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. L'objectif de ce suivi est d'assurer et d'inciter la cohérence et la logique de détermination des priorités en matière de réductions des eaux claires parasites en rapport avec les projets d'urbanisation futurs et de leurs impacts sur les réseaux d'assainissement. Il s'agit également d'inciter la mise en conformité des branchements particuliers pour supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en vue de l'objectif de bon potentiel écologique conformément aux obligations de résultats fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000.

PARTIE
2.5

Etat d'avancement	Nb de communes	Communes concernées
Non commencé et non programmé	1	Chennevières Lès Louvres
Non commencé et programmé	1	Vaud'Herland
SDA en cours	2	Bonneuil-en-France et CAVAM
SDA terminé / projet de zonage non adopté	5	Le Mesnil-Aubry, Louvres, Puiseux-en-France, Vémars et Saint-Witz
SDA terminé / projet de zonage adopté / Non soumis à enquête publique	3	Bouqueval, Epiais-lès-Louvres et Le Plessis-Gassot
Zonage soumis à enquête publique et opposable au tiers	24	Andilly, Arnouville, Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Domont, Ecouen, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Thillay, Mareil-en-France, Moisselles, Montmorency, Montsoul, Piscop, Roissy-en-France, St Brice/s Forêt, Sarcelles, Villaines-sous-Bois, Villeron et Villiers-Le-Bel

Récapitulatif de l'état d'avancement de ces études au 31 décembre 2011

SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le SIAH assure l'actualisation des données recueillies dans le cadre du schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du SIAH, étude qui s'est achevée en 2004, pour anticiper leurs impacts sur les réseaux d'eaux usées et sur la station de dépollution.

Dans le cadre du Grand Paris, des contrats territoriaux sont établis (CDT). Ces contrats, signés entre l'Etat, les services déconcentrés et les collectivités territoriales concernées, sont basés sur des programmes de développement territoriaux afin d'inscrire dans le temps (à l'échelle de 20 ans) et dans le concret les ambitions métropolitaines.

Dans les années à venir, l'aménagement du territoire francilien et donc du territoire d'intervention du SIAH s'appuie sur de grands projets urbains. L'évolution démographique est principalement impactée par les apports de population liés à ces grands projets urbains. Le plus important d'entre eux est l'ECOQUARTIER de Louvres – Puiseux-en-France (3500 logements créés).

Les principaux projets de réalisation de développement socio-économique concernent les communes de Roissy-en-France et de Gonesse où de vastes espaces sont destinés à abriter des

activités du secteur tertiaire. Par ailleurs, pour accompagner l'accroissement de la population et le développement économique du territoire, il est prévu de réaliser des équipements collectifs.

Ces données permettent d'évaluer les rejets en m³/j supplémentaires à court, moyen et long terme et leurs incidences sur le système d'assainissement du SIAH (réseau d'eaux usées et station de dépollution).

Ces éléments sont rapprochés des données dont le SIAH dispose, sur les apports d'eaux claires parasites permanentes (infiltration d'eaux de nappe dans les réseaux d'eaux usées) et d'eaux claires météoriques (mauvais branchements Eaux Pluviales dans Eaux Usées) pour prioriser les actions et travaux à mener en matière de réhabilitation des collecteurs syndicaux et communaux et de mise en conformité des branchements des particuliers (politique communale).

Ces éléments sont également rapprochés des données des charges actuelles traitées par la station de dépollution et de sa capacité nominale de traitement. Les perspectives des évolutions socio-économiques confirment la nécessité de prévoir une extension de l'usine de dépollution. L'étude d'impact de l'extension de la station de dépollution est en cours.





MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les choix stratégiques pris par le SIAH en 2010, quant à son implication dans certains domaines de compétences, se sont traduits en 2011 par le renforcement des services.

La prise en régie de la surveillance de terrain des réseaux, le renforcement lié à la mise en place de politiques territoriales (industriels, pollutions des eaux,...), ont été autant de gestes forts destinés à renforcer l'efficacité des actions du SIAH, au vu des objectifs assignés pour les années 2020 dans le domaine de la qualité des eaux superficielles.

Pour autant, l'impact budgétaire de ces choix politiques reste maîtrisé, tout en anticipant d'ores et déjà les futures évolutions que vivra le SIAH dans les dix ans à venir (extension de la station de dépollution, développement économique du secteur,...).



RESSOURCES HUMAINES

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est composé au 31/12/2011 de 40 agents, 17 hommes et 23 femmes qui possèdent des profils très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement.

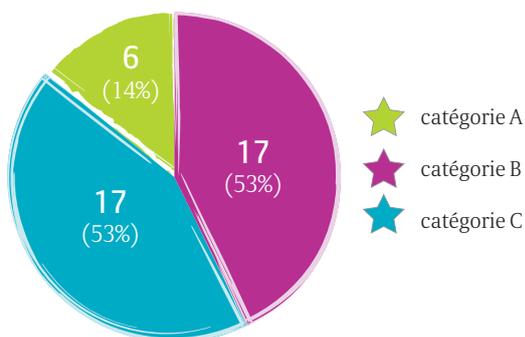
La structure comprend trois domaines d'action, communication, administratif et technique.

L'ensemble des non-titulaires, recruté depuis ces dernières années, tente le concours afférent à son cadre d'emploi. Il s'agit d'une condition d'embauche de ces agents. La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents non-titulaires a évolué de la manière suivante :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de non-titulaires	8	7	9	6	9	14
Nombre de titulaires	27	24	24	26	23	26
Total	35	31	33	32	32	40
% de titulaires	77%	77%	73%	81%	72%	65%

Comme toute intercommunalité, la proportion de cadres est plus importante que dans les communes. Ainsi, le niveau de qualification dépasse très largement, en moyenne, le niveau Baccalauréat.

Répartition du personnel par cadre d'emploi



La création du service patrimoine et le recrutement d'agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, en début d'année, explique la baisse de la moyenne d'âge en 2011, passée de 35 à 33.



Ancienneté du personnel :



De 2006 à 2011, l'ancienneté moyenne a montré une tendance sensible à la hausse avec une légère inflexion à partir de 2010 du fait de mouvements du personnel (voir ci-dessous).

Mouvements de personnel sur l'année 2011 :

En 2011, les mouvements de personnel se traduisent par 6 départs et 13 arrivées. Sur les 6 départs constatés en 2011, tous ont été remplacés.

■ Formation

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation.

Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

Le projet de formation du S.I.A.H. des vallées du Croult et Petit Rosne se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires) ;

- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires) ;
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, circulation, ACOMO, sauveteurs secouristes.

Au titre de l'année 2011, plusieurs objectifs de formation ont été définis :

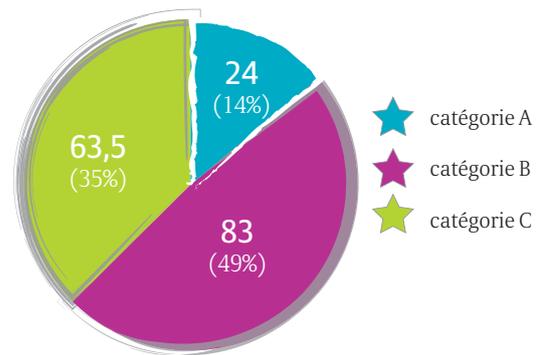
- aider les agents non-titulaires à réussir le concours d'entrée dans la fonction publique territoriale ;
- faciliter le suivi des stages pour les agents en Formation d'intégration ;
- favoriser l'acquisition des compétences pour la réalisation des projets interservices du SIAH ;
- favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences par unité.

Depuis trois années consécutives, le plan de formation, validé par le Comité Technique Paritaire, est transmis au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Les éléments clés relatifs à la conduite de formation sont les suivants :

- toutes les unités ont suivi une formation au moins ;
- 39 agents sur 40 ont suivi des formations en 2011 ;
- sur 96 stages effectués tous agents confondus, 10 sessions groupées organisées ont regroupé 63 stages ;
- 24 demandes de stages sur 96 effectués s'intègrent dans des demandes liées aux évaluations ;
- 50 stages liés aux objectifs du programme de management environnemental du SIAH ;
- 15 organismes publics de formation sur 18 sont des organismes privés, ce qui s'explique par les métiers techniques du SIAH et la difficulté par le CNFPT de définir une offre satisfaisante ;
- la moitié des stages ont été suivis sur site ;
- le total du nombre de jours réalisé est de 160 jours soit une moyenne de 3,5 jours par agent et par an ;
- le coût total des formations au titre de l'année 2011 est de 28 764 euros HT.

Nombre de jours de formation réalisés par catégorie d'emploi



Nombre de jours de formation suivis

	2007	2008	2009	2010	2011
Catégorie A	70	19	42	23,5	24
Catégorie B	128	80,5	74,5	68	83
Catégorie C	36,5	15,5	15	54	63,5

PARTIE 2.6

■ Gestion du temps de travail

QUOTITÉ DE TRAVAIL

Tous les agents de la collectivité sont à temps complet. En effet, la structuration des équipes ne permet pas d'accorder des temps partiels sur simple autorisation. Chaque absence crée directement une situation de travail dégradée au niveau du service. En outre, un agent bénéficie d'un temps partiel accordé de droit par l'autorité territoriale.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

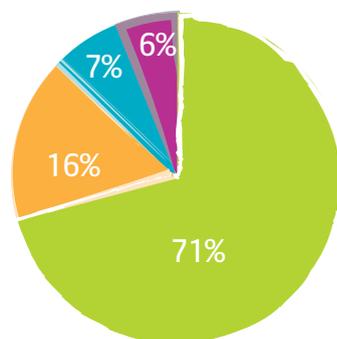
Le nombre total d'heures supplémentaires réalisées en 2011 est de 230,5 heures. Les deux tiers des heures supplémentaires sont réalisées par des techniciens supérieurs territoriaux. Rapporté au nombre de techniciens, le nombre d'heures supplémentaires réalisées par agent et par an est de 17,95 heures. Concernant les agents de catégorie C de la filière administrative, le nombre d'heures est de 19,50 heures par an et par agent. Pour rappel, le nombre d'heures annuel de travail est de 1820 heures.

ABSENTÉISME POUR RAISON DE SANTÉ

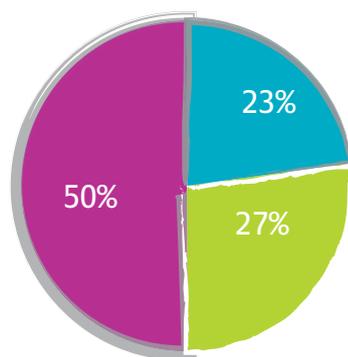
L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille comparable à celle du SIAH avaient un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 6,2 % en 2010. En 2011, le taux d'absentéisme au SIAH a été de 4,53 % ce qui est plutôt satisfaisant par rapport à la moyenne des structures de taille similaire.

La répartition par type d'absence du SIAH a fait l'objet d'une comparaison avec les statistiques nationales.

**Répartition par nature d'arrêts
dans les collectivités de moins de 50 agents
Année 2010**



**Répartition par nature d'arrêts
de travail au SIAH. Année 2011**



- ★ maternité
- ★ maladie longue durée
- ★ maladie ordinaire
- ★ accident du travail

Selon la nature d'arrêt (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité et accident de travail), les taux d'absentéisme progressent d'une strate d'effectif à l'autre, en fonction de la taille de la structure. Seul le taux d'absentéisme en maternité ne suit pas cette tendance. Ce dernier est davantage déterminé par le taux de féminisation des structures que par la taille de l'effectif global de la collectivité.

Le SIAH présente un nombre de jours d'arrêts de travail consécutifs à un accident du travail quasi-nul. Le taux d'arrêt maladie pour longue durée dépasse très largement les statistiques sur des structures de taille comparable. En revanche, les statistiques du SIAH sur la maladie ordinaire sont très satisfaisantes.

GESTION DES COMPTES ÉPARGNE TEMPS

Conformément aux décrets de 2004 et 2010: « il est institué dans la fonction publique territoriale un compte épargne-temps. Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés » - *article 1 du décret*

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès qu'il en fait la demande.

Le compte épargne temps a été mis en place au sein du SIAH dans le courant du premier trimestre 2008.

Depuis sa mise en place, 6 agents ont souscrit un compte épargne temps en 2008, 2 en 2009, 5 au cours de l'année 2010 et 4 en 2011, soit un total de 17 agents fin 2011.

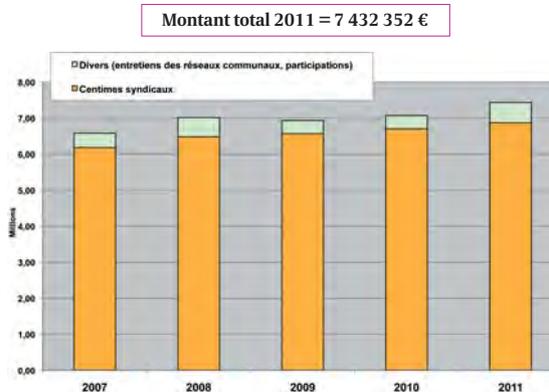
FINANCES

BUDGET EAUX PLUVIALES

Le budget eaux pluviales a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, les bassins de retenue, le Crout et le Petit Rosne et de réaliser toutes opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les centimes syndicaux. En 2005, l'épargne brute ne permettant pas de rembourser le capital de la dette, il a été prévu en conséquence d'augmenter le montant des centimes syndicaux et les participations des communes non fiscalisées de 5 % par an jusqu'en 2008 inclus. En 2011, l'augmentation de la masse des centimes perçue correspond à l'inflation soit 1 %. Le graphique ci-contre retrace l'évolution de cette augmentation.

Les chiffres ci-contre n'incluent pas le résultat de fonctionnement.

Eaux pluviales - évolution des recettes de fonctionnement



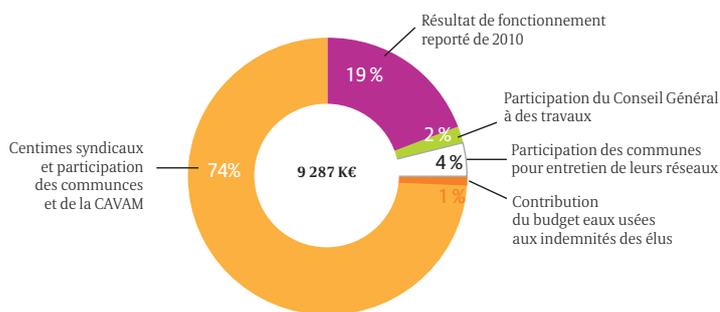
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les graphiques suivants retracent la répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement relatives au budget eaux pluviales.

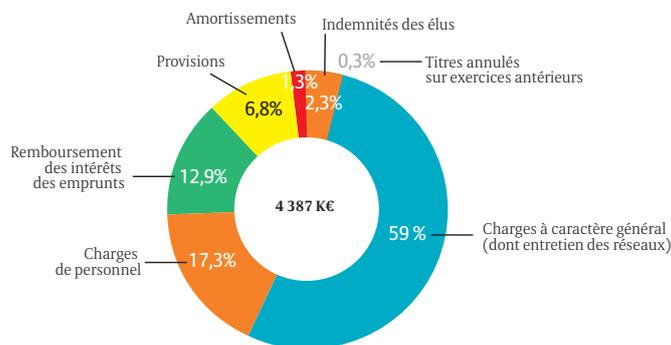
Pour les principales dépenses de fonctionnement, on peut donc constater que :

- les charges à caractère général représentent 59 % dont une majeure partie (94%) est affectée à l'entretien des réseaux intercommunaux (curages, inspections télévisées, etc.)
- les intérêts d'emprunts pèsent à hauteur de 12,9 %.
- les salaires et indemnités des élus représentent 19,6 % dont 17,3 % pour le personnel (50 % des charges de personnel représente 17,3 % du budget eaux pluviales).
- les provisions pour risques contentieux s'élèvent à 6,8 %.

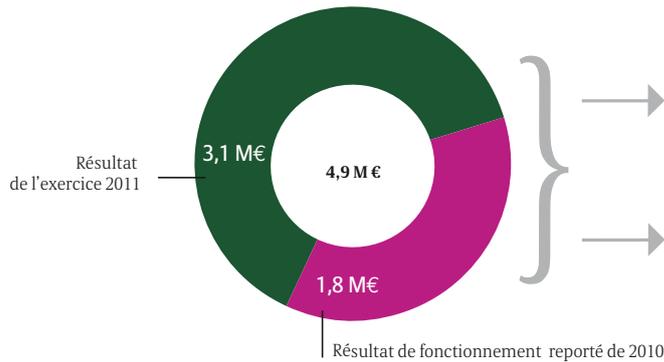
Répartition des recettes de fonctionnement, résultats de fonctionnement inclus



Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition du résultat de l'année 2011



Affectation des résultats de l'année 2011

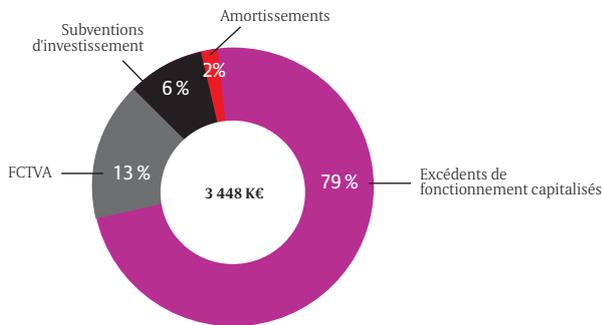
- 1,1 M€ Couvrant le déficit d'investissement
- 3,8 M€ Reporté en fonctionnement servant à financer l'investissement

La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2011

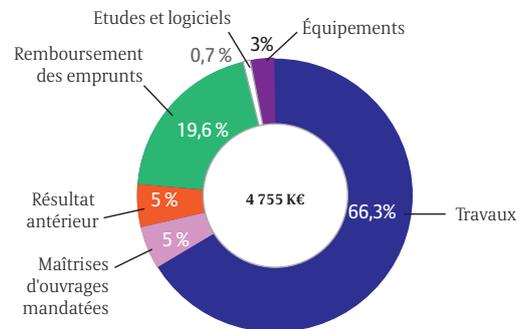
SECTION D'INVESTISSEMENT

- 79,4% des recettes d'investissement sont constitués par des réserves (excédents de fonctionnement capitalisés).
 - le fonds de compensation de la TVA représente 13,4% des recettes d'investissement.
- Force est de constater les très faibles subventions d'investissement (6%).

Répartition des recettes d'investissement



Répartition des dépenses d'investissement



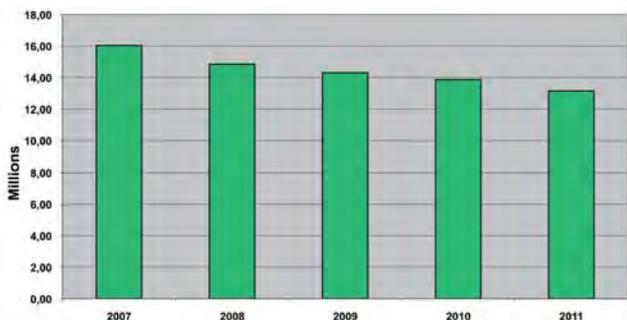
- les dépenses d'investissement se caractérisent par une proportion non négligeable, mais en baisse par rapport aux années antérieures, de dépenses liées au remboursement du capital de la dette (19,6%). L'épargne brute générée depuis l'augmentation des centimes syndicaux assure le remboursement de la dette tout en recréant une capacité à investir.
- les travaux d'assainissement et études représentent 70,1%.

ENDETTEMENT

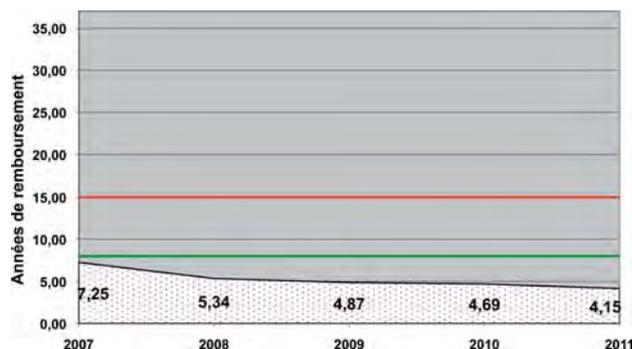
Le profil d'extinction de la dette en eaux pluviales se présente de façon satisfaisante par rapport aux années précédentes. Depuis 2004, aucun emprunt n'a été contracté et on constate un désendettement régulier qui permet de retrouver une bonne capacité d'investissement. La capacité de désendettement (graphique page suivante) est satisfaisante. Le SIAH devrait consacrer 4,8 années à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Profil d'extinction de la dette

Capital restant dû au 31/12/2011 : 12 195 282 €



Capacité de désendettement



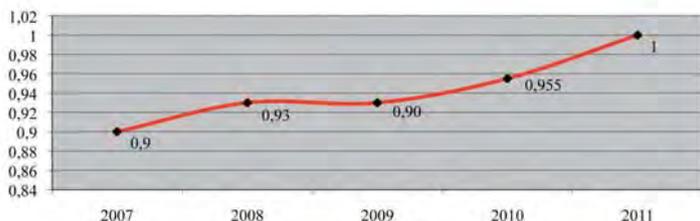
BUDGET EAUX USÉES

Le budget eaux usées est principalement financé par la redevance d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

La redevance d'assainissement, comme le montre le graphique ci-dessus, reste un levier permettant de compenser une évolution des dépenses proportionnelles plus importantes que le rythme des recettes (subventions notamment).

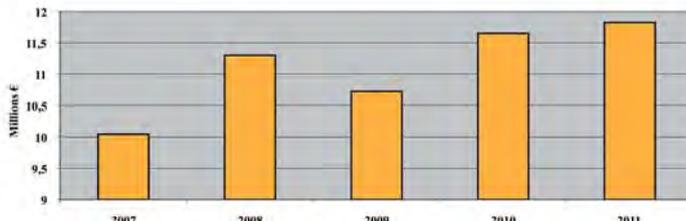
PARTIE 2.6

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m3 d'eau potable facturée)



Montant de la redevance d'assainissement perçue depuis 2007

Montant total : 11 824 682 €



SECTION D'EXPLOITATION

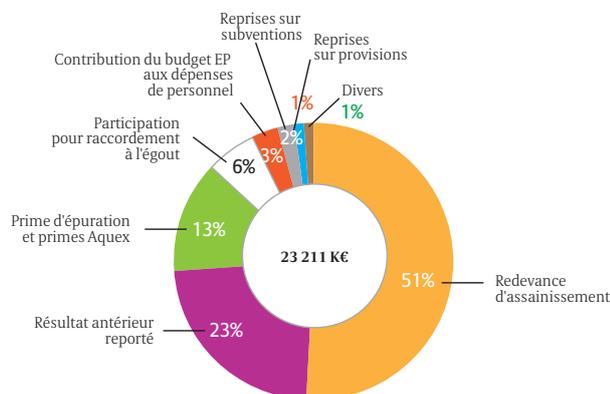
Les recettes d'exploitation comprennent plusieurs postes :

La prime pour bonne épuration est versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en fonction du respect des critères applicables en matière de dépollution des eaux brutes, traitées par la station de dépollution.

Non perçue en 2010 en raison du décalage du versement, les primes pour bonne épuration correspondant aux années 2009 et 2010, ont été versées par l'Agence de l'Eau en 2011, représentant 2,3 millions d'euros de recettes, soit 12,5% de l'ensemble des recettes d'exploitation. Ces deux versements ont permis de régulariser une erreur de rattachement en recette par un mandat annulatif émis sur l'exercice.

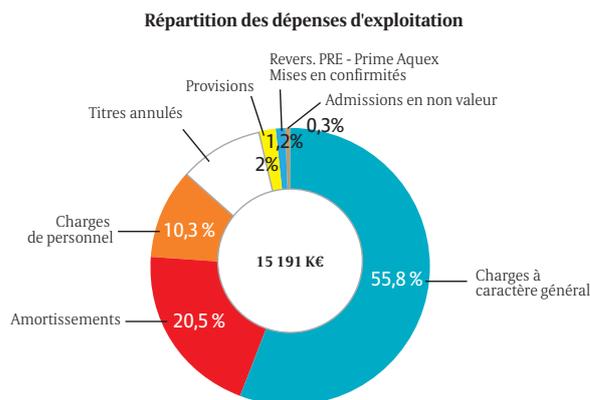
La prime Aquex est une aide qui est accordée en fonction de la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement. L'évolution du mode de calcul de la prime est de nature à expliquer la baisse de son montant ces dernières années. Elle représentait en 2011, 139 722 €.

Répartition des recettes d'exploitation

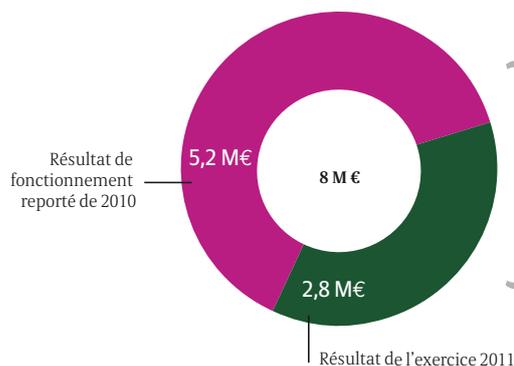


Les dépenses d'exploitation au titre de l'année 2011 figurent ci-après :

- 55,8 % des dépenses sont consacrés au fonctionnement de la station de dépollution (traitement des boues compris).
- 20,5 % des dépenses sont affectés à la dotation aux amortissements.
- L'entretien des réseaux représente 6,6 %.
- Le personnel représente 10,3 % (50 % des charges totales de personnel sont reversées par le budget eaux pluviales).
- Les subventions représentent 1,2 % des dépenses.
- Enfin, 1,5 millions d'euros ont été consacrés à la régularisation d'une erreur de rattachement en recette de la prime de bonne épuration.



Répartition du résultat de l'année 2011



Affectation des résultats de l'année 2011

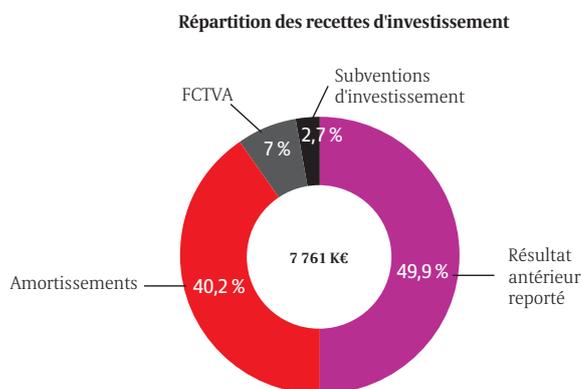
- 0 M€ Pas de déficit d'investissement
- 8 M€ Reporté en exploitation servant à financer l'investissement

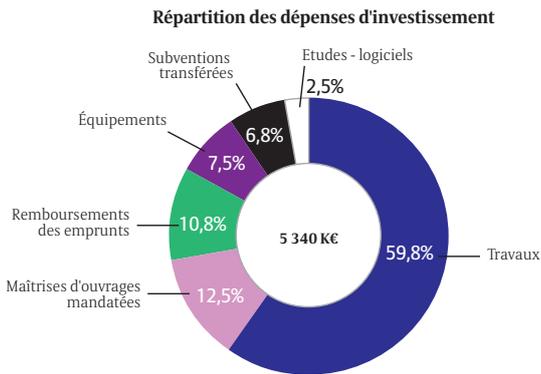
La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2011

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

- L'amortissement assure une capacité d'investissement intéressante (40,2 %) permettant un bon rythme de réalisation des travaux d'assainissement.
- Les fonds de compensation de versement de la TVA représentent 7 % des recettes d'investissement.
- L'Agence de l'Eau octroie des subventions représentant 2,7 % des recettes d'investissement.
- Les recettes issues des maîtrises d'ouvrage mandatées représentent 0,2 %. Ces recettes couvrent des dépenses effectuées antérieurement par le SIAH, les communes ne versant leur part qu'une fois l'opération terminée.





Dépenses d'investissement

- Le Syndicat consacre la majeure partie de ses dépenses d'investissement à des travaux d'assainissement (59,8%) et à des équipements (7,5%).
- Le remboursement du capital de la dette est faible (10,8%)
- Les maîtrises d'ouvrage mandatées en cours représentent 12,5%.

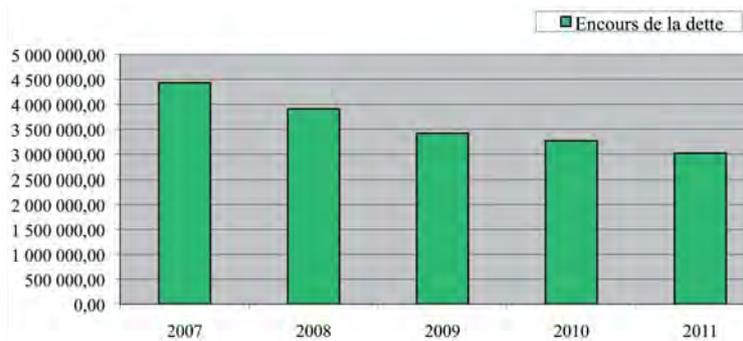


ENDETTEMENT

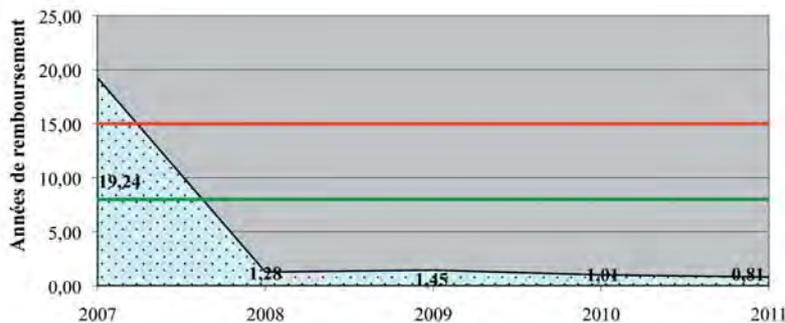
L'encours de la dette est très satisfaisant au regard des années antérieures. Il a été estimé le nombre d'années d'épargne brute que le syndicat devrait consacrer pour rembourser le poids de sa dette (graphique ci-dessous). En eaux usées, le nombre d'années est de 0,81. Grâce à cette capacité, le syndicat aura les moyens, à l'avenir, de lancer des travaux de façon à accompagner les aménagements prévus à l'horizon court et moyen terme, dans l'est du Val d'Oise.

Profil d'extinction de la dette

Capital restant dû au 31/12/2011 : 2 407 755 €



Eaux usées – Capacité de désendettement



SERVICES GÉNÉRAUX

■ Les services généraux du SIAH ont trois missions principales :

- veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des outils à la disposition des personnels (véhicules, photocopieurs, téléphone, etc.) ;
- assurer l'assistanat des services techniques et de la direction générale ;
- assurer le secrétariat général (courrier arrivée et départ).

Ils contribuent au fonctionnement satisfaisant des services, facilitant ainsi l'accomplissement des missions des agents. Le mot d'ordre des moyens généraux est l'amélioration de la qualité du service tout en limitant les dépenses et, en outre, en intégrant une approche développement durable. Des marchés publics ont été conclus dans cette optique notamment dans les domaines suivants : fournitures administratives, location et entretien des véhicules et location et maintenance des photocopieurs, téléphonie fixe et mobile. Concernant la location et l'entretien des véhicules, la passation d'un marché public en 2009 a induit des frais de restitution qui ont fortement impacté sur les dépenses. L'effet a été mesuré sur les

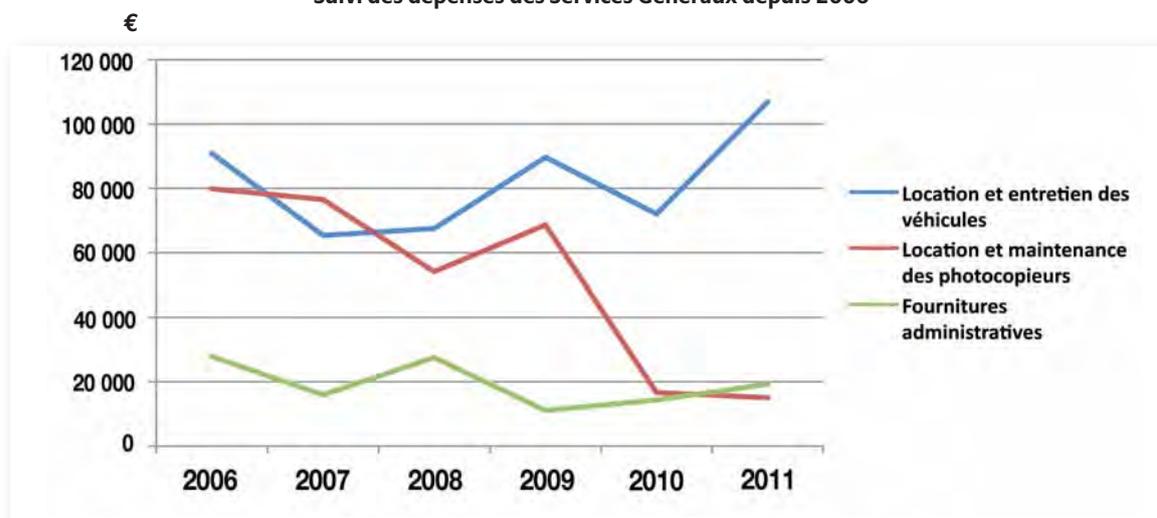
exercices 2009 et 2010. En 2011, l'augmentation des dépenses s'explique par la hausse du nombre de véhicules loués (de 17 à 21 véhicules).

Le marché public intègre par exemple les assurances des véhicules qui auparavant, soit en 2007, étaient liées à chaque véhicule. L'amélioration de la qualité du service se mesure, malgré l'augmentation du nombre de véhicules, avec la mise en place de pneus hiver par un déplacement d'un atelier mobile, une prise en compte des réparations dans le cadre de la location de façon plus soutenue, un suivi des tableaux de bord.

Au sujet des photocopieurs, avec la passation d'un marché public formalisé et globalisé, les montants relatifs à la location et à la maintenance des photocopieurs ont fortement baissé sur les exercices 2010 et 2011.

Enfin, s'agissant des fournitures administratives, les dépenses sont en baisse grâce à la sensibilisation des personnels à la reprographie en recto/verso, à la mise en place de recharges, au choix de ne plus remplacer les imprimantes personnelles génératrices de coûts en consommables. Au niveau du nombre de livraisons, depuis 2008, le nombre de livraisons fut fixé à 4 par an maximum.

Suivi des dépenses des Services Généraux depuis 2006



UN CONTEXTE JURIDIQUE EN PLEINE EVOLUTION

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques a fortement modifié, ces quinze dernières années, le contexte juridique dans lequel évolue le SIAH. Cela a demandé, notamment ces toutes dernières années, et 2011 n'a pas fait exception, une forte capacité d'analyse et de réactivité des services, afin de réagir en temps et en heure aux évolutions réglementaires, voire à les anticiper.



Le SIAH a mis en place depuis plusieurs années une procédure de veille et d'analyse de sa conformité aux différentes exigences qui s'imposent à lui. Ainsi :

- une codification des textes a été mise en place ;
- un tri a conduit à la définition des textes informatifs et contraignants avant analyse ;
- la fixation d'une fréquence de révision des textes a été définie et mise en place ;
- l'ensemble des textes applicable a été identifié et codifié dans la veille ;
- des indicateurs de suivi de la veille ont été mis en place depuis le début de l'année 2008.

DEUX TYPES DE TEXTES EXISTENT :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;

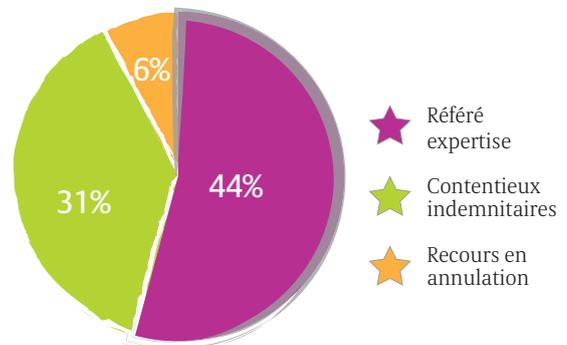
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

Au 31/12/2011, 4 949 textes ont été identifiés comme étant applicables au SIAH. Parmi ces textes, 1 352 sont contraignants et 3 597 sont informatifs.

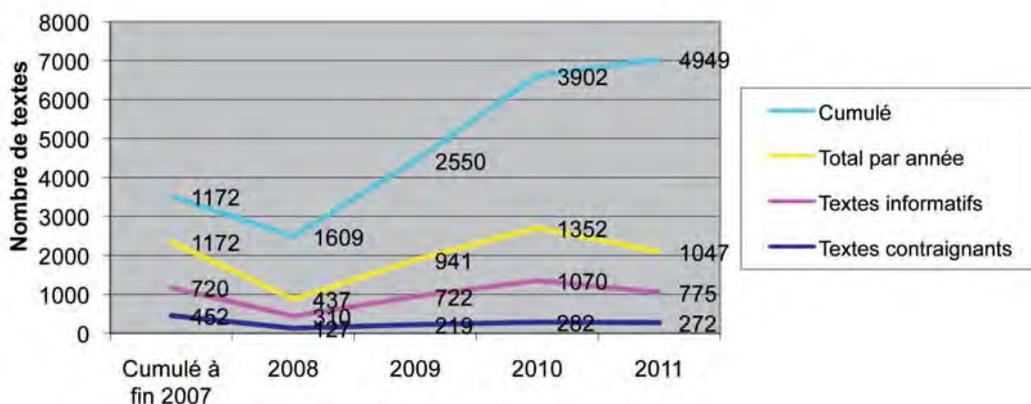
Sur l'année 2011, 1 047 textes sont entrés en vigueur et concernent directement le SIAH. Parmi ces textes, 272 sont contraignants et 775 sont informatifs.

■ Contentieux

Répartition des contentieux en cours au 31.12.11



Nombre et typologie des textes applicables au SIAH



La hausse des contentieux est essentiellement liée à l'accroissement en 2011 du nombre des plaintes du SIAH et de contentieux annulatifs. A noter, la quantité toujours importante de référés expertises, au nombre de 8 soit 44 % des contentieux. Ces derniers sont pour une part liés à des opérations d'urbanisation. En effet, bon nombre d'entreprises demandent, à titre préventif, un constat des lieux de l'état des habitations à proximité de l'opération envisagée. Ces contentieux ne sont pas créateurs de risques juridiques et financiers pour le SIAH à l'inverse, par exemple, des contentieux à caractère indemnitaire.

■ Sinistres

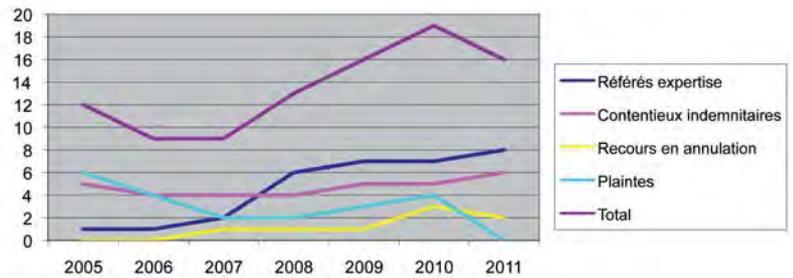
NOMBRE DE SINISTRES DÉCLARÉS PAR LE SIAH

Le SIAH, depuis quelques années, engage une réflexion sur le partage des responsabilités avant de saisir les assurances. En effet, plus le SIAH saisit ses assurances, plus le taux de sinistralité augmente bien que sa responsabilité ne soit pas toujours engagée. Aussi, le SIAH ne saisit pas sa police d'assurance s'il est certain que le sinistre ne concerne pas son domaine d'action ou bien encore si la franchise ne sera pas dépassée. Il économise ainsi des frais de procédure tant en interne que vis-à-vis de l'assureur ou de l'expert qui sera saisi. On constate généralement une évolution à la hausse des sinistres liés aux dégâts des eaux, suite à des événements pluvieux en été.

■ Assurances

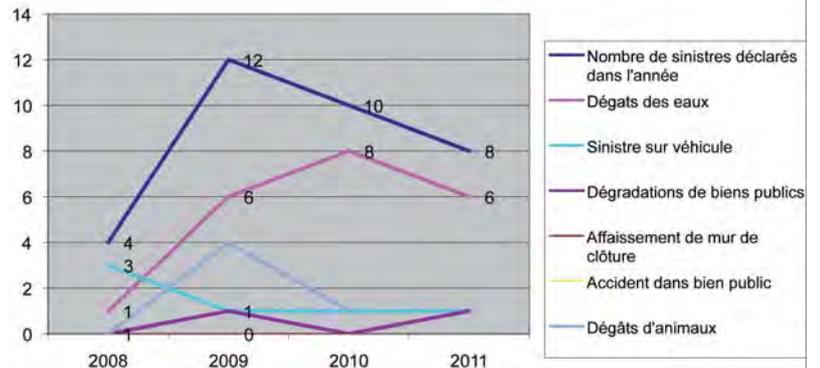
La renégociation des assurances via la passation de marchés publics courant 2007 a permis de faire baisser de façon notable les primes d'assurance. Compte-tenu des sinistres liés à la réalisation de chantiers de plus en plus complexes, les primes d'assurance seront probablement amenées à augmenter dans les années à venir.

Typologie des contentieux depuis 2005

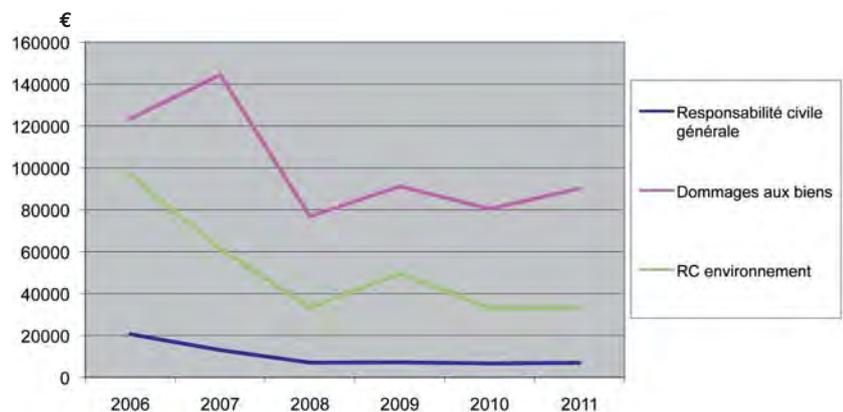


PARTIE
2.7

Evolution des types de sinistres depuis 2008



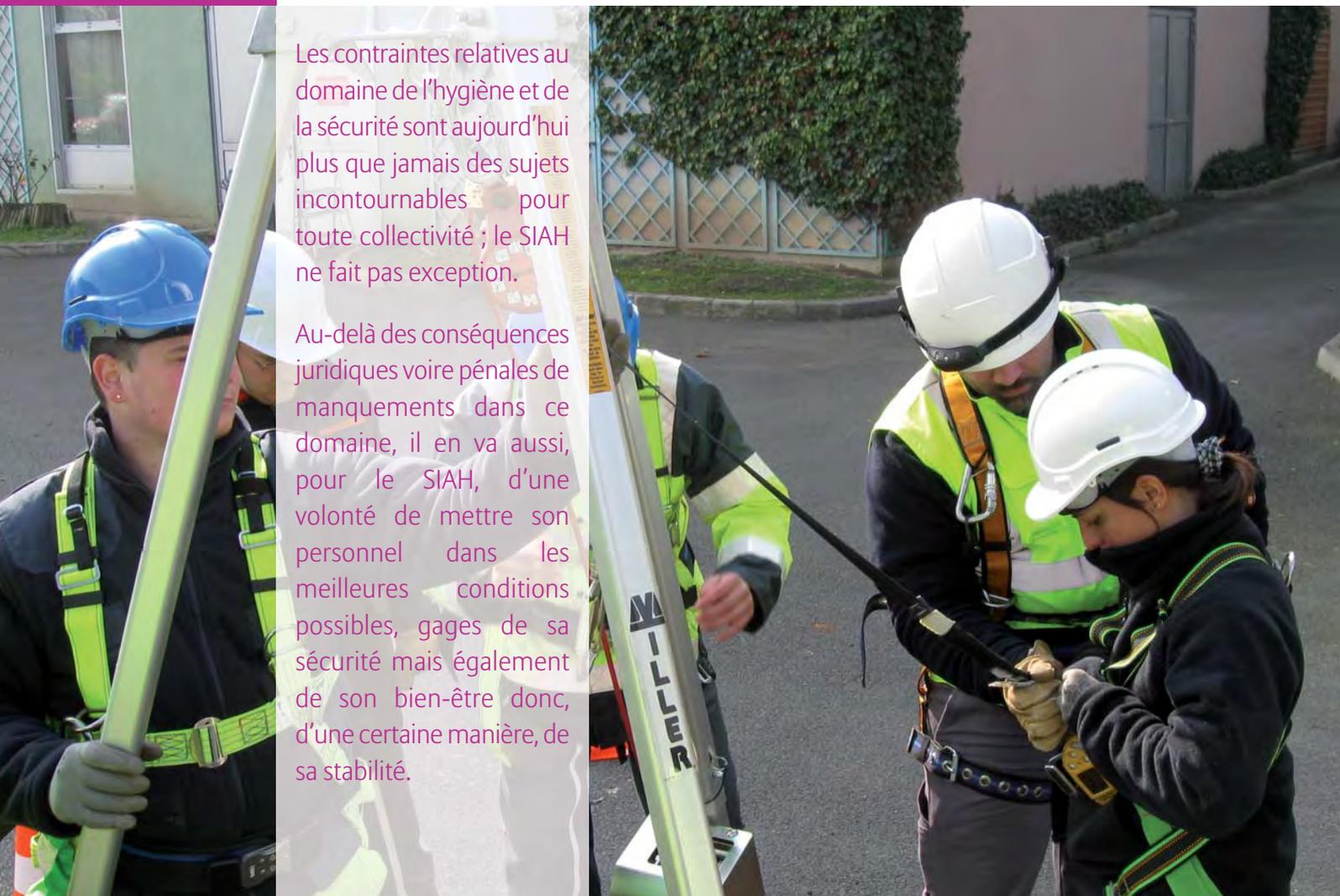
Evolution des primes d'assurances selon le type de police



UNE POLITIQUE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE

Les contraintes relatives au domaine de l'hygiène et de la sécurité sont aujourd'hui plus que jamais des sujets incontournables pour toute collectivité ; le SIAH ne fait pas exception.

Au-delà des conséquences juridiques voire pénales de manquements dans ce domaine, il en va aussi, pour le SIAH, d'une volonté de mettre son personnel dans les meilleures conditions possibles, gages de sa sécurité mais également de son bien-être donc, d'une certaine manière, de sa stabilité.



En 2011, l'accent s'est porté très concrètement sur les secteurs suivants :

■ La sécurité incendie

Suite au diagnostic de la sécurité incendie effectué en 2009 sur les bâtiments administratifs et techniques, la mise en conformité de l'alarme incendie a été effectuée en 2011, pour un montant de 11 600 € HT.

Par ailleurs, d'importants travaux sur les réseaux électriques des bâtiments administratifs ont été également réalisés, pour un montant de 41 700 € HT.

■ Les conditions de travail dans les locaux

Dans la continuité de l'audit énergétique réalisé en 2009 sur les bâtiments administratifs, la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration d'une gestion thermique efficiente des bâtiments a été lancée fin 2011. Les travaux sont attendus pour 2012 ou 2013 au plus tard.

■ La sécurisation des sites

Le SIAH possède, et gère, directement ou indirectement, de nombreux ouvrages et équipements: bassins de retenue des eaux pluviales, canalisations, postes de relevage, dégrilleurs, points de mesure métrologiques,...

Chacun des sites nécessite une attention particulière d'un point de vue de la sécurité des personnels intervenant et du public le cas échéant.



PARTIE
2.8

Près de 261 000 € HT ont été consacrés en 2011 à la problématique hygiène et sécurité des sites du SIAH. A titre d'exemple, on peut citer les opérations suivantes :

- travaux de transformation du restaurant : création d'une pièce de stockage, création d'étagères et de placards sur mesure, fourniture et pose d'une nouvelle douche, déplacement de l'armoire électrique, reprise des peintures ;
- Renouvellement du capotage de la vanne du bassin des 3 fontaines à Gonesse ;
- Mise en sécurité de la descente dans le poste de relèvement de Bouffémont.





DES INDICATEURS POUR ÉVALUER



Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
230 754 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2011, 241 186 équivalents habitants (eqH) ont été traités par la station de dépollution. Le poids relatifs des effluents non domestiques dans les fux de pollution déversés dans réseau de collecte est évalué à 40 000 eqH.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Autosurveillance
	CEG	MAREIL EN France	Usine de production d'eau potable	01/02/07	OUI
	VEOLIA PROPRETE	PLESSIS GASSOT	CET Classe II	10/07/07	OUI
	EADS SECA	GONESSE	Activité de réparation des moteurs d'avions	21/07/07	NON
	CHIMEX	LE THILLAY	Synthèse de produits organiques de base pour l'industrie cosmétique	04/01/08	OUI
	SIGIDURS	BOUQUEVAL / LE PLESSIS GASSOT	Déchetterie	22/04/08	NON
	STEF	MONTSOULT	Entreposage frigorifique	06/04/09	NON
	DANIELS	ATTAINVILLE	Chenils	28/07/09	NON
	VYGON	ECOUEIN	Mécanique et traitement de surface	05/08/10	OUI
	SIGIDURS	GONESSE	Déchetterie	16/09/10	NON
	BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	GONESSE	Lavage de linge provenant des hôpitaux du Val d'Oise	09/03/11	OUI
	L'ATELIER	EPIAIS LES LOUVRES	Restauration	30/03/11	NON
	SARCELLES ENERGIE	SARCELLES	Production et distribution d'eau surchauffée pour le chauffage urbain	27/06/11	OUI
	SOFINADE	SARCELLES	Revêtement de surface par dépôts métalliques et polissage	27/06/2011	OUI
LE GOURMET PARISIEN	ROISSY-EN-FRANCE	Production de pâtisseries et boulangerie industrielle	16/11/2011 pour une durée d'un an	OUI	
Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :					
135 km					
Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants					
cf. partie 1					
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil en France est de 2 879 tonnes de matières sèches pour l'année 2011. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station..					

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à un syndicat d'assainissement ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une structure publique (comme le SIAH) ou une entreprise privée par voie de délégation de service public. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable. On peut citer la participation pour raccordement à l'égout, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées (cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2011).</p>				
Présentation d'une facture d'assainissement				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M3€ HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	14,04	14,04	5,5	14,81
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,25	150	5,5	158,25
REDEVANCE COMMUNALE	0,09	10,80	5,5	11,39
REDEVANCE DE PRELEVEMENT DE L'AESN	0,08190	9,828	5,5	10,37
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,68	81,60	0	81,60
REDEVANCE SYNDICALE D'ENTRETIEN DES RESEAUX	0,22	26,40	0	26,40
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1	120	0	120
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,399	47,88	5,5	50,51
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	0,30	36	5,5	37,98
TOTAL ANNEE N				511,31
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	<p>Nombre d'abonnés eau potable (données extraites des SDA) : 53 284 ; Nombre d'habitation ANC existant à fin 2011 : 323 ; Nombre d'habitation ANC restant à terme : 97 ; Nombre d'abonnés desservis : 52 961 ; Nombre d'abonnés potentiels de la zone d'assainissement collectif : 53 187 ; Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels : 100 %.</p>			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	90/100			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié			
	Indicateur non disponible			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	<p>Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.</p>			

INDICATEURS DE PERFORMANCE						
P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006					
	Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.					
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation					
	100 %					
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers					
	Le SIAH a reçu, en 2011, 1 demande d'indemnisation suite à des débordements causés par un dysfonctionnement de réseau public intercommunal via déclaration de sinistre.					
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau					
	Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01					
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées					
	1,6 %					
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau					
	Paramètre	Concentration en mg/l		Rendement épuratoire minimum	Valeur rédhibitoire en mg/l	Commentaire
		Moyenne sur 24 heures	Moyenne sur 2 heures			
	MES	30	30	90 %	85	Concentration ou rendement minimum
	DCO	90	120	75 %	250	Concentration ou rendement minimum
	DBO5	25	40	80 %	50	Concentration ou rendement minimum
	Azote Total (NGL)	10		70%		Concentration moyenne annuelle ou rendement minimum
	Phosphore Total (Pt)	1		80%		Concentration moyenne annuelle et rendement minimum
	99,6 %					
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées					
	Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120					
P.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité					
	cf. page 55-57					
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente					
	Indicateur non disponible					
P.258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation					
	Indicateur non disponible					

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Montant financier des travaux = 3 159 658 €, montant des subventions des collectivités = 43 424 €

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette = 2 407 755 € – Remboursement capital = 575 289 € – Remboursement intérêts = 13 561 €

Montant des amortissements

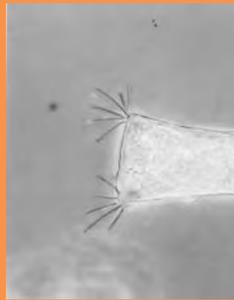
3 120 522 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux

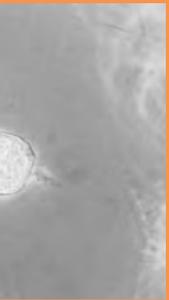
Refonte du système de chauffage/climatisation avec réutilisation du biogaz produit par la station de dépollution des eaux usées - Estimation des travaux 650 000 € HT

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
<i>Inondations et reconquête du milieu naturel</i>			
2012	Gonesse (OP 386B)	ZAC Entrée Sud	1 556 000
	Domont – ZAC des Marais (OP 10412)	Construction d'un bassin de retenue	700 000
2013/2015	Sarcelles - réouverture du Petit Rosne (OP 10483)	Réouverture du Petit Rosne	800 000
	Gonesse – le Vignois (OP 484)	Création d'une zone d'expansion de crue et d'une zone humide	1 000 000
	Chennevières-lès-Louvres (OP 420)	Requalification du ru de la Michelette	500 000
	Ecouen - Quartier du Luat Ravier (11363)	Prolongement du collecteur existant	400 000
	Goussainville (OP 372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	440 000
	Bouffémont – (OP 463b)	Création d'une zone d'expansion de crue et requalification du Petit Rosne	700 000
	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475)	Requalification et revégétalisation du ru du Rhin	300 000
	Saint-Brice (OP478C)	Réhabilitation rue Foch	924 000
	Montsoul (OP 465b)	Requalification et revégétalisation du ru de Montsoul	500 000
	Vémars	Zone d'expansion de crue	900 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	3 000 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	540 000
<i>Protection du milieu naturel par réhabilitation des réseaux d'eaux usées</i>			
2012	Station de dépollution	Changement des automates	990 000
	Le Thillay (OP482J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	4 700 000
	Domont-Goussainville	Piste d'accès pour les opérations 429J et 429Q (cf. ci-dessous 2013/2015)	430 000
	Siège du SIAH	Travaux sur bâtiments administratifs suite à diagnostic énergétique	700 000
	Arnouville – SNCF- Gounod (OP482C)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 100 000
	Sarcelles – Max Dormoy (OP482V)	Réhabilitation des canalisations	155 000
2013/2015	Moisselles-Attainville (OP 482G)	Réhabilitation des canalisations	800 000
	Le Thillay – lac (OP482I)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	2 000 000
	Saint-Witz	Réhabilitation des canalisations	450 000
	Domont Tête Richard (OP 429J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 400 000
	Sarcelles – RN16 (429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	3 000 000
	Villiers le Bel – aval ZAC Tissonvillers (OP429V1)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	585 000
	Goussainville – le fond de Brison (OP 429Q)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	900 000
	Ezanville – rue Marin (OP429E)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	375 000
	Montsoul – Vierge Noire (OP 465A)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	900 000
	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475A)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	450 000
	Saint-Brice-sous-forêt – les Tilleuls (OP 478C)	Réhabilitation des canalisations	250 000
	Roissy-Vaud'herland (OP482K)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 550 000
	Sarcelles – stade Léo Lagrange (OP482R)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 500 000
	Gonesse-Arnouville – le Vignois (OP 484 B)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	700 000
	Villiers le Bel – aval Bacon Choiseul (OP 429V2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	525 000



LEXIQUE



BASSIN BIOLOGIQUE : Aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : Bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières ne sont pas capable d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un **bassin versant** ou **bassin hydrographique** (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BIOGAZ : La méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique par des micro-organismes, qui se produit lorsque le milieu est dépourvu d'oxygène. Ce phénomène, qu'on appelle également "digestion anaérobie", conduit à la formation de biogaz riche en méthane, et valorisable sous forme d'énergie.

La méthanisation a lieu naturellement dans les marais, les rizières ou au cours du processus de digestion de certains animaux (termites, ruminants...). Dans le cadre du traitement des boues de stations de dépollution, on reproduit ce mécanisme dans des ouvrages spécifiques de digestion où la température est maintenue à environ 37°C. Ce procédé permet de stabiliser les boues, d'augmenter leur siccité, de réduire la quantité de micro-organismes pathogènes, et de limiter les nuisances olfactives.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traités donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opération qui a pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU BRUTE : Désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

EAUX METEORIQUES : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

EAUX PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, sources, drainages, mauvais branchements, etc.)

EAUX PLUVIALES : Les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

EAUX USEES : Les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenues dans les eaux usées.

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace

le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) : Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (SDRIF) : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit, sous l'égide du Conseil Régional, une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

SICCITÉ : Quantité de solide restant dans les boues de station après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.



ANNEXES



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

Guy MESSAGER

(au 31 décembre 2011)

Président

Alain BOURGEOIS	Vice-Président Chargé du suivi des travaux
Didier GUEVEL	Vice-Président Chargé du suivi des travaux
Antoine ESPIASSE	Vice-Président Chargé de la prospective et de la programmation
Gérard GREGOIRE	Vice-Président Chargé des relations extérieures
Jean-Luc HERKAT	Vice-Président Chargé du suivi de la station de dépollution
Guy LUBACZEWSKI	Vice-Président Chargé des relations avec les communes du SIAH
Christine PASSENAUD	Vice-Présidente Chargée de la politique de communication
Bernard PICQUET	Vice-Président Chargé des relations avec les communes du SIAH
Geneviève RAISIN	Vice-Présidente Chargée des finances

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

CAVAM ANDILLY

M. Jean BRUXER
M. François LAZZARINI
M. Jean-Paul MAUROY
M. Marc JAEGER

MONTMORENCY
M. François DETTON
M. Patrice FOGLIA
M. Julien SANANES
M. Youenn LEBERRE

ARNOUVILLE
M. Antoine SERRANO
M. Jean SARBACH
M. Michel AUMAS
M. Jean THIBAUT

ATTAINVILLE
M. Dominique DE SUTTER
M. Philippe VALLET
M. Philippe JOURNET
Mme Geneviève POURCHAIRE

BAILLET-EN-FRANCE
M. Gilles MENAT
M. Maurice CHAUVÉ
M. Alexandre COUSIN
M. Jean-Claude LAINÉ

BONNEUIL-EN-FRANCE
M. Jean-Luc HERKAT
M. Bernard BREGEAT
M. Jean Claude BONNEVIE
M. Daniel FAUCQUEUR

BOUFFEMONT
M. Gilles BELLOIN
M. Michel LACOUX
Mme Michelle Demarchelier
M. Claude ROBERT

BOUQUEVAL
Mme Marie-Claude CALAS
M. Jacques SMITH
M. Noël HEDIN
M. Francis MALLARD

CHENNEVIERES-LES-LOUVRES
Mme Joséphine DELMOTTE
M. Daniel MONDET
Mme Laurence DUBOCQ
Mme Marcelle PEUVRIER

DOMONT
M. Paul Edouard BOUQUIN
Mme Marie-France MOSOLO
M. Laurent GUIDI
M. Bernard LOUP

ECOUEN
M. Marcel BOYER
M. Vicenté PASTOR
M. Gilbert ROUSSEAU
M. François PEREZ

EPIAIS-LES-LOUVRES

Mme Isabelle RUSIN

Mme Laëticia EMERY

M. Jérôme DROUILLOT

Mme Sharifah ABDOULVAGAB

EZANVILLE

M. Alain BOURGEOIS

M. Pierre GREGOIRE

M. Eric BATTAGLIA

M. Jean-Pierre GRESSIER

FONTENAY-EN-PARISIS

M. Guy LUBACZEWSKI

M. Alain MARTIN

M. Michel MAGNE

M. Jacques SEYNHAEVE

GARGES-LES-GONESSE

M. Bernard PICQUET

M. Gérard LENAIN

M. Luis ABRANTES

M. Pierre DUBOIS

GONESSE

M. Michel JAUREY

M. Gérard GREGOIRE

M. Alain THAUVIN

M. Cédric SABOURET

GOUSSAINVILLE

Mme Anita MANDIGOU

Mme Cécile MADURA

Mme Isabelle PIGEON

M. Laurent GRARD

LE MESNIL-AUBRY

M. Hervé DEZOBRY

M. Robert DESACHY

Mme Agnès SORIA

M. Serge JUCHORS

LE PLESSIS-GASSOT

M. Didier GUEVEL

M. Marcel HINIEU

M. Christian CAYEUX

Mlle Hélène LEDUC

LE THILLAY

M. Gérard SAINTE BEUVE

M. Jean LICETTE

Mme Bérengère NATIVITE

M. Philippe TRINQUET

LOUVRES

M. Guy MESSAGER

M. Jean-Claude LECOINTE

M. Jean-Marie FOSSIER

M. Michel WAGNEZ

MAREIL-EN-FRANCE

Mme Christiane TOMKIEWICZ

M. Alain BESSE

Mme Monique TIERCELIN

M. Pierre COULON

MOISSELLES

M. Frédéric AMY

M. Gaston DE MEDINA

Mme Virginie SOLANS-STAHN

Mme Stéphanie POUGET

MONTSOULT

M. Elie MELLUL

Mme Geneviève RAISIN

Mme Ghislaine BOISSONNADE

M. Claude BEHAR

PISCOP

M. James DEBAISIEUX

Mme Michèle BACHY

Mme Catherine BENNOIN

M. Bernard DE WAELE

PUISEUX-EN-FRANCE

M. Claude HURION

M. Bernard BESANÇON

M. Azzeddine HICHERI

M. Yves MURRU

ROISSY-EN-FRANCE

M. Serge DRAGO

Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD

M. Frédéric LENGAGNE

M. Jean-Pierre DUCAS

SAINT-BRICE-SOUS-FORET

M. Roger GAGNE

M. William DEGRYSE

Mme Chantal NEDELLEC

M. Patrick BALDASSARI

SAINT-WITZ

M. Joël VANDERSTIGEL

M. Germain BUCHET

M. Stéphane MOURET

M. Jean-Marc SERGENT

SARCELLES

M. Antoine ESPIASSE

M. Christian KATCHIKIAN

M. Georges OCLIN

Mme Sandrine PERONNET

VAUD'HERLAND

M. Bruno VIVIER

M. Bruno REGAERT

M. Lionel MARCHANDISE

M. Benjamin REGAERT

VEMARS

M. Lionel LECUYER

M. Michel PETRIS

M. Alain MOURGUE

Mme Patricia LEVASSEUR

VILLAINES-SOUS-BOIS

M. Stéphane MOUREAU

M. Louis BOURLES

M. Charles MONTFORT

M. Benoît NOTARIANNI

VILLERON

Mme Christine PASSENAUD

M. Dominique KUDLA

M. Christian NAHON

M. Olivier GRZELEZAK

VILLIERS-LE-BEL

M. Roland BAUER

M. Serge LOTERIE

M. Maurice MAQUIN

M. Maurice BONNARD

Certificat d'enregistrement



Le Système de Management Environnemental de la société :

SIAH CROULT ET PETIT ROSNE

**Rue de l'Eau et des Enfants
95500 BONNEUIL EN FRANCE
France**

a été audité et approuvé conforme à la norme :

ISO 14001 version 2004

Portée de la certification :

Maîtrise de la gestion et de l'entretien des réseaux intercommunaux et communaux d'assainissement d'eaux pluviales et eaux usées.

Numéro d'enregistrement : **2009022269**

Date de certification initiale : **23 août 2006**

Date d'émission du certificat : **03 avril 2009**

Date d'expiration : **03 mai 2012**

Pour le Comité de Certification
Signataire autorisé
Moody International Certification
89, rue Damrémont
75018 Paris - France
www.moody-certification.fr

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. J.', is written over the text of the signatory.



Ce certificat est la propriété de Moody International Certification, à qui il devra être retourné en cas de demande.



Politique environnementale

I

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne se voue au quotidien pour l'ensemble de ses communes adhérentes à :

S

RESTAURER DURABLEMENT LA QUALITE DE L'EAU DES RIVIERES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE



O



LIMITER LES RISQUES D'INONDATIONS

INFORMER ET SENSIBILISER SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION



1



S'ADAPTER EN PERMANENCE AUX EXIGENCES JURIDIQUES (LEGISLATION, REGLEMENTATION ET AUTRES)

4

Cet engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution se traduit par la mise en place d'un système de management environnemental couvrant l'ensemble de ses activités, et compatible avec le référentiel d'approbation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

0

Une meilleure surveillance des rejets dans le réseau et des programmes innovants permettent une lutte de plus en plus efficace contre la pollution des eaux, et par conséquent de fournir à la station de dépollution la capacité de dépolluer efficacement les eaux usées, avec le souci constant de maîtriser les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à cette tâche.

0

A travers l'ensemble de ces objectifs, c'est une vraie politique de réduction des impacts environnementaux de l'assainissement dans laquelle le SIAH s'inscrit jour après jour, dans le souci d'un service public toujours plus performant et engagé dans le développement durable. C'est également un engagement de transparence vis à vis de l'ensemble de nos partenaires (grand public, Agence de l'Eau, Police de l'Eau, ...) dans la gestion du système d'assainissement et de ses sous-produits.

1

À Bonneuil-en-France, le 9 février 2009

Le Président du S.I.A.H. du Croult et du Petit Rosne

Guy Messenger

www.siah-croult.org

